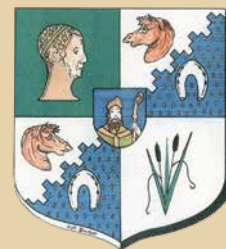


Bulletin Municipal Janvier 2021



LES NOUVEAUX
MEMBRES DU C.M.J.
devant le sapin de Noël,
place de l'école



PARKING LA CIVENSOISE



ILLIWAP
l'application citoyenne civennoise



LE PETIT MARCHÉ CIVENSOIS



CIVENNS

Chères Civensoises,
Chers Civensois,



2020 restera une année particulière, marquée par une crise sanitaire, sociale et économique qui a bouleversé nos vies.

Au fil de nos rencontres et de nos appels avec certains d'entre vous, nous sommes tous unanimes pour dire que c'est une chance de vivre dans une commune rurale. Malgré les difficultés rencontrées, nous apprécions nos grands espaces intérieurs et extérieurs. Ces conditions favorables nous aident à traverser cette pénible épreuve.

Avec tous ces événements, les élections municipales de mars 2020 sont bien évidemment passées au second plan. Je tiens toutefois à vous remercier une nouvelle fois pour votre confiance. Vous avez pu prendre connaissance de nos projets dans notre profession de foi et nous nous engageons à les mener à bien. La cérémonie des vœux n'aura pas lieu, je ne pourrai donc pas vous présenter la nouvelle équipe, mais j'espère en avoir l'occasion rapidement. Je profite de cet instant pour remercier toutes les personnes qui ont fait le choix de nous quitter pour de nouvelles aventures. Nous avons réalisé de très belles choses ensemble pour rendre notre commune encore plus agréable et attractive...

Ce début de mandat démarre donc timidement. En effet, il est difficile de réunir tous les interlocuteurs. Malgré tout, nous avons obtenu une aide pour notre nouvelle classe numérique qui sera mise en place à l'école ce début d'année. Une partie du village s'est dotée de nouveaux candélabres LED et une tranche supplémentaire sera installée cette année.

2021 sera aussi le top départ des deux projets phares qui verront le jour dans 3 ans

environ : la maison seniors et l'aménagement de la route départementale 107. Les premières démarches officielles viennent de commencer pour les différentes phases d'études.

La Communauté de Communes Forez-Est a également renouvelé son bureau. Je suis honoré de la confiance que le nouveau président Jean-Pierre Taite m'a accordé en me proposant un poste de Vice-Président au sein de cette structure. Uniformiser le paiement des ordures ménagères et développer les différentes zones économiques sont les principaux défis de la CCFE en ce début de mandat.

Comme chaque année, et celle-ci particulièrement, je souhaite à chacun d'entre vous et à tous ceux qui vous sont chers une excellente année 2021. Respectons les consignes sanitaires et profitons malgré tout des petits bonheurs simples qui s'offrent à nous. J'ai une pensée pour notre personnel soignant en nombre sur la commune et pour toutes les personnes en difficulté sur notre territoire. Je n'oublie pas les associations, les entreprises, les agriculteurs, les enseignants de notre groupe scolaire, ainsi que les employés communaux, qui tous, doivent s'adapter chaque jour à cette crise pour continuer à travailler et rendre notre quotidien toujours très agréable.

Je vous laisse découvrir ce bulletin qui relate toutes nos actions 2020 rédigé par une nouvelle équipe. Nous ne manquerons pas de vous informer tout au long de l'année sur notre nouvelle application **ILLIWAP !**

Meilleurs vœux à tous,

Christophe Guillarme
Maire

S O M M A I R E

**Ce bulletin a été conçu et rédigé
par la commission municipale
communication :**

Fabien Martinon

Mireille Palmier

Olivier Fajwisiewicz

Lorène Grange

Michelle Chirat.

**La mise en page et l'impression
ont été réalisées par l'entreprise
civensoise Xtreme Com.**

ETAT CIVIL 2020 p.4

INFOS PRATIQUES p.5

VIE MUNICIPALE

Le nouveau conseil municipal..... p.6
Les commissions municipales..... p.7
A la rencontre de vos élus municipaux..... p.8
Le budget communal..... p.9
Les principales réalisations de l'année et les projets p.10
Illiwap / Le petit marché civensois / Don du sang..... p.11
Fleurissement p.12
Centre Communal d'Action Sociale p.13
Conseil Municipal des Jeunes..... p.14

ECOLE COMMUNALE p.15 à 17

ECONOMIE LOCALE

Maçonnerie *Robert Maillavin* p.18
Entreprise *Mobilier Jaroze* p.18
Restaurant *Les Agapes de Vinci* p.19
Magasin *Domaine de la Peinture* p.20
Salon de coiffure *Bruno Flaujac* p.20
Entreprise *Maîtrise Création Bois* p.21

ASSOCIATIONS CIVENSOISES

Maison des Jeunes et de la Culture..... p.22
Entente Feurs-Civens Tennis de Table..... p.22
Forez Donzy Football Club p.23
Les Baladins..... p.23
Association des Parents d'Elèves p.24
Comité des Fêtes p.24
S.O.S Club Séniors / Le bénévolat / La salle des associations p.25

PORTRAITS DE CIVENSOIS

Remerciements à Michel Grand, adjoint au maire de 2008 à 2020 p.26
Remerciements à Bernard Naulin, adjoint au maire de 2008 à 2020 p.26
Manon Ballay : une miss à Civens p.27
Hommage à Véronique Robert p.27

ZOOM SUR...

La vidéoprotection / Le bien vivre ensemble p.28
L'urbanisme p.29
Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais p.30

HISTOIRE Les maires et adjoints de Civens depuis 1803 p.31

VIE INTERCOMMUNAUTAIRE FOREZ-EST

De nouveaux élus à la communauté de communes..... p.32
Gestion des déchets p.33
Fibre optique : l'aboutissement des travaux..... p.34
Ludothèque communautaire..... p.34
Des aides pour votre logement..... p.35

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021 p.36

NAISSANCES

FALLOT Clotilde, 11 allée des Bleuets – Née le 6 janvier, à Saint-Etienne
GAREL Bastien, 430 rue du Buchon – Né le 17 janvier, à Montbrison
SASSY Théa, 15 rue de la Paix – Née le 20 février, à Montbrison
DURIEUX Alice, 825 chemin de Goutte-Fougère – Née le 2 mars, à Roanne
LIANGE Mathéo, 25 chemin de Gervais – Né le 10 mars, à Saint-Priest-en-Jarez
MICHAUD Lenny, 660 rue de la Grue – Né le 27 juillet, à Montbrison
GRANGE Céleste, 125 chemin d'Aigrasse – Née le 17 novembre, à Bron
CÔTE Calie, 130 rue de la Grue – Née le 18 novembre, à Montbrison
TOINON Noé, 7 allée de la Terre des Perdrix – Né le 23 novembre, à Montbrison



MARIAGES



VOISIN Clément & PALMIER Clémence – Mariés le 25 juillet
DUMOULIN Ludovic & SARDIN Marion – Mariés le 22 août
BRULAS Pierre & TALBOTIER Maud – Mariés le 29 août
CONVERTINI Mattias & VERICEL Fanélie – Mariés le 26 septembre

DÉCÈS

COUTURIER Marie-Pierre, 4 allée de la Grande Grange – Décédée le 23 janvier, à l'âge de 60 ans
GIROUDON Pierre, 770 route de Salvizinet – Décédé le 24 mai, à l'âge de 83 ans
ROBERT Véronique (née GARCIA), 400 rue du Buchon – Décédée le 12 juin, à l'âge de 59 ans
BIGNY Marie-Jeanne (née COQUARD), 2 630 route de Feurs – Décédée le 2 juillet, à l'âge de 87 ans
MAGAND Gérard, 2 allée des Lauriers – Décédé le 17 juillet, à l'âge de 63 ans
GOUTILLE Simone (née PERONNET), 1 065 chemin Charlemagne – Décédée le 16 août, à l'âge de 81 ans
PONCET Jean, 290 rue des Boutières – Décédé le 30 novembre, à l'âge de 80 ans



Infos Pratiques

PRINCIPAUX TARIFS COMMUNAUX

ECOLE

- **Garderie** : 1,20€ par heure entamée
- **Cantine** : 3,35€ par repas pour les enfants

ASSAINISSEMENT

- **Raccordement au réseau** : 1 800€ par nouveau branchement
- **Redevance** : base forfaitaire de 35€ + de 0 à 300m³ : 0,75€/m³, de 301 à 500m³ : 1,25€/m³, plus de 500m³ : 1,55€/m³ + 0,15€/m³ pour l'agence de l'eau

CIMETIÈRE

- **Concession** : 45€ par m² pour 30 ans ; 65€ par m² pour 50 ans
- **Cavurne** : 330€ pour 15 ans ; 450€ pour 30 ans

FOURRIÈRE ANIMALE (à la charge du propriétaire de l'animal) :

- **Déplacement** : 0,70€ par km
- **Frais de capture** : 20€ par heure entamée
- **Prise en charge de l'animal** : 15€
- **Frais de gardiennage** : 15€ par jour

TAUX DES TAXES LOCALES

- **Taxe foncière bâti** : 7,19% (moyenne Loire 2019 : 22,27%)
- **Taxe foncière non-bâti** : 16,62% (moyenne Loire 2019 : 43,18%)
- **Taxe d'habitation** : 2,92% (moyenne Loire 2019 : 23,37%)
- **Taxe d'aménagement** : 4%



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

La demande de renouvellement ou de création est à effectuer à la **mairie de Feurs ou Balbigny**, mairies les plus proches de Civens habilitées pour ces demandes.

LIVRET DE FAMILLE

Il est réalisé **par la mairie de la commune de naissance**. Pour un duplicata, la demande doit être faite dans la mairie du domicile.

PACS

Le dossier, téléchargeable sur www.service-public.fr, est à déposer **dans la mairie de la commune dans laquelle les partenaires fixent leur résidence commune**.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.service-public.fr. Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale par le biais du même site internet, rubrique *Papiers-Citoyenneté/Citoyenneté/Élections/Quelle est votre situation ?*

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune de 16 ans doit se faire recenser **dans les trois mois** suivant sa date anniversaire. L'inscription peut se faire sur le site : www.service-public.fr. Retrouvez tous les renseignements concernant la Journée de Défense et de Citoyenneté sur le site : www.majdc.fr.



NOUVEAUX HABITANTS

Merci de vous rendre en Mairie dès votre installation sur la commune, afin de recevoir diverses informations utiles.

SERVICES DE L'ÉGLISE

MESSES Le planning est affiché à la porte de l'église ou sur le site : <https://messes.info/horaires>



MAISON PAROISSIALE DE FEURS

5 rue de la Boaterie à Feurs - 04.77.26.08.58
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et le mercredi et vendredi de 14h30 à 17h00
Site internet : www.saintpaulenforezdonzy.fr

CES ÉLECTIONS, INITIALEMENT PRÉVUES EN MARS 2021, DEVRAIENT ÊTRE OFFICIELLEMENT REPORTÉES À JUIN 2021.



Elections 2021

DÉPARTEMENTALES

Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. **Pour chaque canton, un binôme femme/homme est élu au scrutin majoritaire à deux tours** : le binôme doit obtenir au moins la majorité des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal à 25% des électeurs inscrits. Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour.

RÉGIONALES

Les conseillers régionaux sont aussi élus pour une durée de 6 ans. **Ils sont élus au scrutin de liste, selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel** : si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir, les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. Sinon, il est procédé à un second tour.

Des sites proches de VOUS



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

www.service-public.fr est le site officiel de l'administration française. Il permet de se renseigner et d'effectuer ses démarches administratives dans divers domaines : papier-citoyenneté, famille, travail, social-santé, logement, transport, justice...

Vous pouvez vous y connecter via FranceConnect, dispositif permettant de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant : impots.gouv.fr, ameli.fr...



France Connect

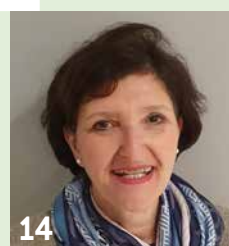
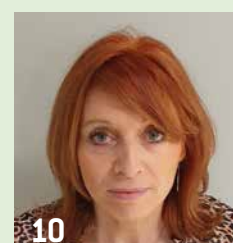
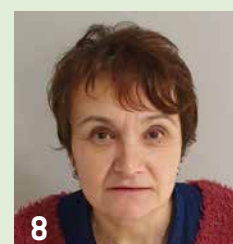
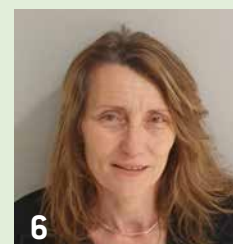
LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Elus le 15 mars 2020, les nouveaux conseillers municipaux de Civens n'ont pris leur fonction que le 27 mai, suite au confinement. Christophe Guillaume a été réélu maire à l'unanimité, tout comme les adjoints.

- 1 : Christophe GUILLARME, Maire**
50 ans, Membre du comité de direction, rue de la Grande Combe
- 2 : Mireille PALMIER, 1^{ère} adjointe**
53 ans, Préparatrice en pharmacie, rue de Randan
- 3 : Fabien MARTINON, 2^e adjoint**
34 ans, Responsable cours collectifs, rue de la Stalle
- 4 : Nathalie BLANCHARD, 3^e adjointe**
51 ans, Comptable, route de Feurs
- 5 : Edouard PONCET, 4^e adjoint**
44 ans, Agriculteur, chemin Charlemagne
- 6 : Joëlle BAYARD**
58 ans, VRP, chemin des Genêts
- 7 : Gérard BORDET**
46 ans, Responsable achats et logistique, allée du Chanasson
- 8 : Dominique DUBOIS**
58 ans, Employée de commerce, rue du Pommier
- 9 : Olivier FAJWISIEWICZ**
47 ans, Responsable laboratoire d'analyse gaz, rue de la Grande Combe
- 10 : Fabienne ETAIX**
52 ans, Enquêtrice, rue du Champ de Course
- 11 : David BEFORT**
42 ans, Technicien SAV, allée des Grands Prés
- 12 : Lorène GRANGE**
29 ans, Directrice maison de retraite, allée Victoria
- 13 : Philippe SESSIECQ**
58 ans, Gérant de société, allée des Capucines
- 14 : Michelle CHIRAT**
61 ans, Cadre de santé retraitée, chemin Charlemagne
- 15 : Christophe GÉRARD**
43 ans, Fonctionnaire de police, chemin Charlemagne

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE ET REPRÉSENTATIVE

La moyenne d'âge de l'équipe est de 48 ans et toutes les zones géographiques de Civens sont représentées.



LES COMMISSIONS MUNICIPALES



Pour le bon fonctionnement du conseil municipal et de sa vie démocratique, des commissions de travail sont mises en place. Elles instruisent les affaires qui leur sont soumises par le maire et émettent des avis. Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel, celui-ci étant détenu par le conseil municipal. Le maire est président de chaque commission de fait et délègue cette fonction à un adjoint (en italique).

LISTE DES COMMISSIONS



AFFAIRES SCOLAIRES *Mireille Palmier* - Gérard Bordet - David Befort - Michelle Chirat

COMMUNICATION *Fabien Martinon* - Mireille Palmier - Olivier Fajwisiewicz - Lorène Grange - Michelle Chirat

C.C.A.S. *Nathalie Blanchard* - Joëlle Bayard - Dominique Dubois - Fabienne Etaix - David Befort - Michelle Chirat
+ les bénévoles : Danièle Grand - Eliane Pouilly - Pascal Beignier - Michel Grand - Joël Fougerouse - Sylvie Robert (UDAF)

VOIRIE *Edouard Poncet* - Fabien Martinon - Gérard Bordet - Olivier Fajwisiewicz - Philippe Sessiecq

C.M.J. *Mireille Palmier* - David Befort

URBANISME *Fabien Martinon* - Edouard Poncet - Dominique Dubois - Olivier Fajwisiewicz - Fabienne Etaix - Philippe Sessiecq

FLEURISSEMENT / OFFICE DE TOURISME *Nathalie Blanchard* - Joëlle Bayard - Dominique Dubois - Fabienne Etaix - Lorène Grange

ANIMATION *Fabien Martinon - Nathalie Blanchard* - Joëlle Bayard - Gérard Bordet - David Befort

ASSAINISSEMENT *Edouard Poncet* - Olivier Fajwisiewicz

CIMETIERE *Nathalie Blanchard* - Mireille Palmier

ADMINISTRATION / PERSONNEL / RGPD *Fabien Martinon* - Lorène Grange - Michelle Chirat

SALLES DES FETES (procédure) *Mireille Palmier* - Fabienne Etaix

BATIMENTS COMMUNAUX Edouard Poncet - Fabien Martinon - Gérard Bordet - Michelle Chirat

BUDGET Mireille Palmier - Fabien Martinon - Nathalie Blanchard - Edouard Poncet - Lorène Grange

APPELS D'OFFRES Mireille Palmier - Fabien Martinon - Nathalie Blanchard (titulaires) - Edouard Poncet - Joëlle Bayard - Lorène Grange (suppléants)

PREVENTION DES RISQUES / SECURITE ROUTIERE Christophe Gérard

AGRICULTURE Edouard Poncet

DELEGUE EVENEMENTS CLIMATIQUES Joëlle Bayard

CORRESPONDANT DEFENSE Christophe Guillarme

MAISON SÉNIORS Mireille Palmier - Fabien Martinon - Nathalie Blanchard - Joëlle Bayard - Dominique Dubois - Olivier Fajwisiewicz - Fabienne Etaix - Lorène Grange - Michelle Chirat

AMENAGEMENT CHARBONNEL Fabien Martinon - Nathalie Blanchard - Edouard Poncet - Olivier Fajwisiewicz - Philippe Sessiecq

Les représentants de la commune au **S.I.E.L., Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire**, sont Gérard Bordet, titulaire, et Christophe Guillarme, suppléant.

Les représentants de la commune au **S.I.E.M.L.Y., Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier**, sont Gérard Bordet et Olivier Fajwisiewicz, titulaires, et Joëlle Bayard, suppléante.



A LA RENCONTRE DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux sont vos représentants pour gérer les affaires de la commune. Nous vous proposons de mieux les connaître à travers cette page. Trois conseillers vous seront présentés à chaque bulletin municipal de ce mandat. En 2025, vous aurez ainsi découvert ou redécouvert vos 15 élus.

Christophe GUILLARME, Maire

Né en 1969 au Coteau, Christophe a grandi dans cette ville qu'il affectionne tant. Après un B.E.P Electromécanique, il travaille une année comme électricien avant d'effectuer son service militaire en 1990. A son retour, il devient fonctionnaire à la Trésorerie générale du Rhône puis il intègre le casino de Montrond-les-Bains. D'abord à la sécurité, il gravit rapidement les échelons comme technicien, pour enfin devenir Membre du comité de direction depuis 1996. Avec son épouse Muriel, ils s'installent à Civens en 2001, pour sa situation géographique et son cadre de vie. Ils ont trois enfants : Justine, 22 ans, Maud, 20 ans, et Bastien, 17 ans.

Christophe a toujours été très investi dans le milieu associatif et sportif, essentiellement le basket, d'abord comme joueur puis comme entraîneur. En 2008, il est élu au conseil municipal, au départ par hasard quand Pierre Colas vient initialement chercher son épouse, puis rapidement par passion. « *Proposer des projets, faire avancer la commune pour qu'elle soit toujours attractive, rencontrer des civensois, différents acteurs économiques et politiques, trouver des solutions aux problématiques rencontrées et fédérer mon équipe et les personnes qui m'entourent* » sont les éléments qui l'animent au quotidien. Après un mandat de 1^{er} adjoint de 2008 à 2014, il est élu Maire

en 2014 et ré-élu à ce poste l'année dernière. Il a également été élu Vice-Président à la communauté de communes, car « *Civens doit exister, tirer profit de son emplacement géographique avec Feurs ainsi que de sa richesse économique et jouer un rôle actif au sein de Forez-Est* ».



Lorène GRANGE

Née en 1991 à Saint-Etienne, Lorène a grandi à Saint-Galmier. Titulaire d'une Licence de Droit et d'un Master 2 en Direction des établissements de santé, elle dirige l'EHPAD *Le Rivage* à Roanne depuis 2015. Elle s'installe à Civens l'année suivante, avant tout par commodité professionnelle, afin de se situer à équidistance de son travail et de celui de son conjoint, Mickaël. Ils sont les

heureux parents d'une petite Noémie, 2 ans, qui va avoir le plaisir de devenir grande sœur dans les mois à venir...

Pour Lorène, s'engager dans le conseil municipal, c'est « *s'ancrer dans une commune d'une taille où la relation humaine est possible, de se réunir autour de projets, d'idées et d'avancer pour la population locale* ». Elle a bien évidemment été séduite par le projet de la Maison Sé-

niers et nous comptons sur son expertise pour nous accompagner dans cette réalisation.



Christophe GERARD

Né en 1977, Christophe a passé son enfance dans la ville qui l'a vu naître, Roanne. Après des études en menuiserie agencement, il décide d'intégrer l'école de police de Fos-sur-Mer. Il exerce sa profession de policier à Salon-de-Provence, Saint-Etienne, Roanne puis Montbrison. À la suite de la fermeture du commissariat, il repart travailler à Roanne, toujours avec plaisir, où il

exerce encore. Christophe s'est marié en 2015 avec Denis Vittoz, le fils de notre médecin local. Christophe a répondu favorablement à la proposition de rejoindre l'équipe municipale « *par envie de mieux connaître et rendre service à la communauté civensoise. C'est aussi l'occasion de découvrir plus précisément le fonctionnement et le rôle de la mairie* ». Il s'est déjà bien engagé dans sa mission, en effectuant un im-

portant travail de remise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Civens.



LE BUDGET COMMUNAL

Comptes administratifs 2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Vente de produits (restauration scolaire - garderie - cimetière...)	45 325€
Impôts et taxes	562 713€
Dotations, participations, FCTVA	90 523€
Revenus des locations	31 615€
Produits exceptionnels (remboursement assurances, transfert budget commerce...)	95 504€
Remboursement frais de personnel	15 624€
Total recettes réelles	841 304€
Opérations d'ordre	7 654€
TOTAL RECETTES	848 958€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Eau, électricité, gaz, combustibles, carburants	39 688€
Alimentation (restauration scolaire)	28 722€
Fournitures scolaires, administratives et entretien locaux	44 043€
Fournitures de voirie, petites fournitures d'entretien extérieur	30 626€
Réparations des bâtiments et du matériel, maintenance	24 707€
Autres charges	7 128€
Assurances	13 933€
Charges financières	37 235€
Charges de personnel	201 179€
Indemnités et subventions	119 057€
Total dépenses réelles	546 318€
Opérations d'ordre	101 672€
TOTAL DEPENSES	647 990€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions Département, Région, amendes de police, TEPCV	210 161€
Fonds de concours CCFE	20 702€
FCTVA	92 919€
Taxe aménagement	118 134€
Dépôts et cautionnements	860€
Total recettes réelles	442 776€
Opérations d'ordre	260 919€
Affectation du résultat	355 680€
Transfert au budget commerce	20 329€
TOTAL RECETTES	1 079 704€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunts et autres dettes	96 543€
Aménagement sécuritaire route de Rozier-en-Donzy	135 342€
Salle <i>La Civensoise</i>	405 583€
Salle <i>Les Balcons du Forez</i> (alarme - caméras - équipements divers)	5 017€
Ecole et cantine (équipements divers)	4 195€
Presbytère (cloisons)	3 258€
Équipements divers bâtiments (chauffage, informatique, drapageaux...)	23 734€
Équipements techniques (microtracteur, désherbeur, débroussailluse...)	21 772€
Équipements divers (aire de jeux, tables de pique-nique, arbres, vidéoprotection...)	32 431€
Total dépenses réelles	727 875€
Opérations d'ordre	166 900€
TOTAL DEPENSES	894 775€

Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

La D.G.F., Dotation Globale de Fonctionnement, a été instituée par la loi du 3 janvier 1979. Elle est prélevée sur le budget de l'État et distribuée aux collectivités locales. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances.

La D.G.F. est une ressource essentielle pour le budget de fonctionnement des communes. **Pour Civens, son montant n'a cessé de diminuer depuis plusieurs années, nous privant de ressources importantes.**

A SAVOIR

Un des critères de détermination du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est le potentiel fiscal de la commune. Il correspond à la somme que produiraient les taxes directes de la commune, si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes, le taux moyen national d'imposition pour chacune de ces taxes. **En d'autres termes, parce que nos taux d'imposition communaux sont bien inférieurs à ceux pratiqués dans les autres communes françaises, notre D.G.F. diminue.**

Evolution de la D.G.F. pour Civens, depuis 2010

ANNEE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
D.G.F.	158 733€	127 070€	126 087€	125 332€	119 209€	102 883€	85 645€	72 534€	67 446€	59 878€	53 726€

LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020

Salle La Civensoise

création du parking et d'un terrain de pétanque, réhabilitation du local

Le parking de la salle des fêtes et de la salle des associations *La Civensoise* a été entièrement aménagé : réalisation d'un goudron avec marquages au sol délimitant les 35 places de parking et le cheminement piéton, création de massifs et d'un terrain de pétanque. Ce parking est ouvert au public (hors période de location de la salle des fêtes), en particuliers aux enseignants et aux parents d'élèves de l'école afin de libérer celui du village.



Un bâtiment de l'ancienne salle des fêtes a été conservé et toutes ses menuiseries ont été changées. Il sert de lieu de stockage.

L'extension de l'ancienne salle réhabilitée en local technique



A noter qu'un défibrillateur automatique extérieur a été installé côté salle des associations, vers la boîte à livres de la MJC.

Rue des Boutières

reprise de l'enrobé et création de voies de dégagement

Située avant le passage à niveau de la zone artisanale *Les Places* en venant du village, cette rue secondaire a été reprise. La chaussée n'a pas été élargie pour éviter une augmentation de la vitesse. Des dégagements sur les bas côtés ont été maintenus ou créés pour faciliter le croisement des véhicules.



Toit de l'église

La toiture de l'église va être prochainement refaite, grâce à une aide substantielle de l'Etat. Robert Maillavin a été retenu pour réaliser ces travaux.

Restaurant

remise aux normes

Les murs du restaurant du village appartiennent à la Mairie. Avant sa réouverture, des travaux ont été réalisés afin de le remettre aux normes : isolation phonique de la salle par le plafond, reprise de l'électricité, aménagement frigorifique du bar, réparation de la hotte...

La grange derrière le restaurant a été équipée en prises et lumières pour les commerçants du marché.

Eclairage public

remplacement des candélabres

Route de Rozier-en-Donzy, les candélabres ont été remplacés par de nouveaux à éclairage LED.

Les nouveaux candélabres



LES PROJETS

Maison Séniers

La commission Maison Séniers a commencé ses consultations en rencontrant la directrice de la MAPA, *Maison d'Accueil pour Personnes Âgées*, de Rozier-en-Donzy et en visitant la MARPA, *Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Âgées*, de Saint-Romain-d'Urfé.

Pour nous accompagner dans ce projet, la société montbrisonnaise FOREZ AMO a été retenue comme assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, ce projet est prévu au cœur du village, à côté des commerces et de la route de Pouilly-lès-Feurs, dans l'ancien pré de la famille Tissot acheté par la Mairie l'année dernière.

Aménagement Charbonnel

La commission pour le projet d'aménagement de Charbonnel, route de Feurs, s'est réunie en septembre dernier. Elle a fait un premier état des lieux sur place. **L'objectif est de créer une bande sur le côté droit de la route, dans le sens Civens-Feurs, sur 1,3 km, le long des habitations.** Elle permettra de sécuriser les piétons et éventuellement les vélos. **Sa finalité précise, piétonne et/ou cyclable, n'est pas encore déterminée à ce jour, la décision dépendant de nombreux facteurs et acteurs qui seront rencontrés prochainement (département, SNCF..).**



L'APPLICATION D'ALERTE CITOYENNE CIVENSOISE

Depuis l'été dernier, nous communiquons instantanément avec vous grâce à l'application illiwap pour vous envoyer en temps réel des messages d'informations, de vigilance, de coupures d'énergie, d'événements majeurs...

Développée par une société stéphanoise et recommandée par l'AMF 42, cette application est un **service gratuit pour les administrés, sans inscription et sans publicité**. Vous téléchargez l'application sur votre téléphone portable ou votre tablette et vous recevez une notification dès qu'un nouveau message est publié par la mairie. Les messages restent ponctuels, trois à quatre par semaine maximum, pour qu'ils gardent leur caractère important car trop de messages les rendraient illisibles.

L'application vous permet **également de remonter immédiatement à la mairie des incidents ou dysfonctionnements** que vous pouvez constater sur la commune : dégrada-

tions, dépôts sauvages, problèmes sur la voie publique, animaux errants...

Nous avons aussi pris la décision d'accorder **deux publications de leur choix par an aux associations civensoises**. Elles pourront ainsi profiter de la portée de diffusion de ce canal pour toucher un maximum de civensois pour leurs informations importantes.

A ce jour, un peu plus de 450 abonnés suivent la Mairie de Civens sur illiwap. Si vous ne l'avez pas encore téléchargée, nous vous invitons à le faire. L'application est disponible sur *Google Play* et *App Store*. **Plus vous serez nombreux à l'utiliser, plus les informations circuleront facilement.**



RAPPEL :

Les communications officielles de la mairie se font exclusivement par le bulletin municipal, la lettre infos, le site internet www.mairie-civens.fr, illiwap et l'affichage en mairie.

Tout autre canal de diffusion ne garantit pas la fiabilité de l'information.

LE PETIT MARCHÉ CIVENSOIS... qui n'est plus si petit que ça !

Il se tient **les mercredis** - jour de disponibilité des marchands - **à partir de 16h** sur le parking des commerces, à côté du camion *Roland Pizza*. Vous pouvez y acheter fruits, légumes, viandes de bœuf et de veau, lentilles, fromages, yaourts, crèmes desserts, miel et du vin bio de la Loire et de départements limitrophes. Nos deux agriculteurs bio de la commune, Stéphane et Yoanna Ducreux et le G.A.E.C. Padet, font partie de ces producteurs.



A l'initiative de notre Maire, un marché bio et culture raisonnée a vu le jour au village depuis le début de l'été.

DON DU SANG

La 6^e journée du don du sang à Civens, en partenariat avec l'E.F.S., l'Établissement Français du Sang, s'est déroulée le 16 septembre 2020 à la salle des fêtes Les Balcons du Forez.

C'est la meilleure année enregistrée à ce jour : 186 donneurs potentiels ont été accueillis, 175 dons prélevés dont 9 nouveaux donneurs. **L'objectif des 200 dons n'est plus très loin !** Cette collecte a donc été très satisfaisante pour l'E.F.S.

La réservation sur resadon.fr a été fortement privilégiée, ce qui a permis de réguler le flux sur

la journée. Tous les donneurs ont ensuite repris des forces grâce à la collation, offerte, encore cette année, par Intermarché Civens.

Christophe Guillaume, Maire, remercie vivement tous les bénévoles et souhaite renouveler une prochaine collecte en 2021.



Après le don du sang, la collation est toujours très appréciée

FLEURISSEMENT

Embellissement de la commune

Labellisée une fleur des *Villes et Villages Fleuris* de France en 2015, la municipalité est très sensible à rendre notre village agréable à vivre. Pour continuer son embellissement, différents espaces ont été ornés en 2020, avec, par exemple, la création d'un massif entre le parking et le terrain de pétanque de *La Civensoise*, la création d'une haie fleurie sur les terrasses route de *Rozier-en-Donzy* en face de l'abribus, la plantation d'arbres sur la butte du parking de covoiturage route de *Cottance*, à côté de l'aire

de jeux pour enfants et dans le parc devant la mairie...

L'harmonisation des massifs est le fruit d'une concertation entre Franck Charrier, l'agent technique communal et la commission municipale fleurissement. Les fleurs de bases sont choisies pour leur robustesse et leur durabilité et les annuelles viennent compléter les massifs. Par son travail, Franck, secondé par Romain cette année, apporte un soin et un entretien régulier.



Concours de fleurissement communal

Cette année, la commission fleurissement a décidé de faire le tour de la commune pour sélectionner les maisons les mieux fleuries. Toutes les maisons méritantes peuvent ainsi prétendre à être récompensées.

Les critères de notation ne sont pas uniquement liés au fleurissement : l'harmonisation dans les aménagements (volume, forme, couleur), la qualité et l'entretien des végétaux, la biodiversité ainsi que les gestes liés au développement durable sont aussi pris en compte.

La municipalité tient à remercier toutes les personnes qui font l'effort de fleurir leur maison, contribuant ainsi à l'embellissement de notre commune. Nous encourageons chaque civensois à s'engager dans cette démarche et

pourquoi pas, à peut-être devenir l'un des prochains lauréats.

1^{er} : Trottet Noël

2^e : Mancuso Jean-Claude et Catherine

3^e : Flachard Daniel et Marie-Thérèse

4^e : Lardellier Jean-François et Joëlle

5^e : Reynaud Bernard et Marie-Claude

6^e : Besson Gérard et Michelle

7^e : Debrosse Roger et

Andrée

8^e : Bigny Lucien et

Claudette

Encouragements : Koch Servane et Jay Stéphanie
— Jacquemot Gérard et Coquard Véronique.



Concours de fleurissement des Montagnes du Matin

L'association *Nature et Patrimoine* continue de faire vivre le concours de fleurissement des Montagnes du Matin, autrefois réalisé par l'Office de Tourisme de Panisnières. Cette année, la commune de

Civens termine en 3^e position dans la catégorie des communes de plus de 1 100 habitants. Du côté des particuliers, dans la catégorie cour ou jardin, communes de plus de 1 100 habitants, **Civens est très bien représenté avec**

4 lauréats dans les 10 premiers du classement : Trottet Noël, classé 3^e, Flachard Daniel et Marie-Thérèse 4^e, Debrosse Roger et Andrée 6^e, Lardellier Jean-François et Joëlle 7^e.

Concours de fleurissement départemental

Le 4 août 2020, la commission fleurissement a accueilli le jury départemental du fleurissement, composé de professionnels du paysage et de l'horticulture.

Après une présentation de la commune, le jury a sillonné les rues de Civens et a apprécié les dernières réalisations ainsi que le travail des agents communaux. **La commune de Civens**

conserve son label une fleur. Le résultat du concours départemental des particuliers n'est toujours pas connu à ce jour, à cause de la crise sanitaire.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le C.C.A.S., Centre Communal d'Action Sociale, mène des actions dans trois directions principales : en faveur des personnes âgées, en faveur des familles et en faveur des personnes en grande difficulté.

2020 aura été une année particulière pour tous et aussi pour le C.C.A.S. La crise sanitaire n'a pas permis de réaligner les activités tant attendues par nos aînés : repas du mois de mars, semaine bleue... **Les membres de la commission ont toutefois maintenu le lien pendant les confinements, en contactant très régulièrement les personnes âgées de 70 ans et plus.** Ces appels

ont été très appréciés et ont mené parfois à de longs échanges !

Le C.C.A.S. a aussi financé les masques communaux remis début avril à chaque foyer civensois. Notons que Civens est une des premières communes de la Loire à avoir procédé à ce type de distribution, au début du premier confinement.



LE BUREAU

ELUS Christophe Guillaume (Président) - Nathalie Blanchard (Vice-Présidente) - Joëlle Bayard - Dominique Dubois - Fabienne Etaix - David Befort - Michelle Chirat

BENEVOLES Danièle Grand - Eliane Pouilly - Pascal Beignier - Michel Grand - Joël Fougerouse - Sylvie Robert (représentante UDAF, Union Départementale des Associations Familiales)

RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIONS DU C.C.A.S. DE CIVENS (hors crise sanitaire)

- Organisation d'activités pour la semaine bleue, la semaine nationale des retraités et personnes âgées, depuis 2019,
- Organisation d'un repas au printemps et confection et remise d'un colis de Noël lors d'un après-midi animé en décembre pour les civensois et civensoises âgé(e)s de 70 ans et plus,
- Accompagnement auprès des services sociaux du conseil départemental,
- Proposition de noms pour le legs Lafay au conseil municipal,
- Prise en charge du transport scolaire à partir du 2^e enfant pour les familles avec deux enfants ou plus scolarisés à l'école de Civens.

Registre des personnes vulnérables et isolées

Le registre, utile lors du déclenchement du plan canicule ou du plan grand froid, concerne **les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées.**

NE RESTEZ PAS ISOLÉ, INSCRIVEZ-VOUS SUR LE REGISTRE COMMUNAL !

L'inscription se fait en mairie soit par la personne elle-même soit par un proche de la personne concernée.

Colis de Noël : une ambiance chaleureuse en 2019

Samedi 14 décembre 2019, le C.C.A.S. avait bien fait les choses en accueillant près de 135 civensois pour un après-midi récréatif, autour d'une part de bûche du boulanger de Civens, d'une coupe de champagne, de petits fours et de papillotes. Mireille Giroux a assuré l'animation musicale, pour digérer le tout. Ces retrouvailles sont toujours un bon moment car elles contribuent au maintien des liens amicaux entre le bas et le haut de la commune. Après quelques pas de danse, tout le monde est reparti avec son colis de Noël. **188 colis ont ainsi été confectionnés par**

les membres de la commission, dont trois pour des bénéficiaires en maison de retraite.

Malgré la crise sanitaire et l'absence d'animation, **les colis de Noël 2020 ont tout de même été distribués** le samedi 12 décembre, avec un créneau horaire pour chaque bénéficiaire.



L'équipe du C.C.A.S. prête à remettre les colis de Noël 2020



Un petit pas de danse pour digérer le goûter 2019

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'objectif du C.M.J., Conseil Municipal des Jeunes, est de donner la parole aux jeunes civensois, de les initier à la citoyenneté, de mener des projets pour améliorer notre cadre de vie et de participer activement aux commémorations pour perpétuer le devoir de mémoire.

Le C.M.J. est élu pour deux ans. Lia, Emma, Clara, Maxence, Tom, Loann et Jules ont terminé leur mandat en septembre 2020. **Nous les remercions pour leur dynamisme et leur civisme.**

Lors de leur dernière rencontre, ils ont reçu leur diplôme de citoyenneté, en présence de Mireille Palmier et David Befort,

nouveaux membres de la commission adulte C.M.J., de Fabien Martinon, initiateur et responsable de l'ancienne commission, et de Christophe Guillaume, Maire.

Pour leur deuxième année de mandat, plusieurs manifestations n'ont pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire, en particulier la chasse aux œufs à Pâques. Seul le concours des maisons illuminées a pu se tenir.



Diplôme de citoyenneté remis aux élus sortants du C.M.J.



Elections 2020 des nouveaux membres du C.M.J.

Les élections se sont tenues le 11 octobre. Les élus sortants ont accueilli les élèves de C.M.1 et de C.M.2, en leur expliquant la marche à suivre afin d'effectuer leur premier vote. 11 candidats se sont présentés pour 8 postes.

ONT ÉTÉ ÉLUS

- pour les C.M.1 : **Elise Brossat et Kaléna Tessier**
- pour les C.M.2 : **Liséa Blanchon, Benoît Brossat, Antonin Darnet, Meije Nicolas, Célia Pinay et Tiya Rivollier.**

Félicitations à tous les candidats pour ce premier pas dans leur vie de citoyen !

Les nouveaux élus du C.M.J. 2020-2022, avec le Maire



Concours des maisons illuminées 2020

Avec ce concours, le C.M.J. tient à remercier les familles civensoises qui prennent du temps pour embellir notre village pendant l'hiver.

Les jeunes élus ont parcouru l'ensemble de la commune la soirée du 14 décembre et ils ont

évalué une douzaine de maisons illuminées suivant cinq critères : première impression, harmonie des couleurs, diversité des éléments, souci du détail et esprit de Noël. Ils ont ensuite établi un classement et les cinq premières maisons ont été récompensées par des bons cadeaux, comme les années antérieures.

CLASSEMENT DU CONCOURS

- 1^{er} : Famille Gattuso Joseph
- 2^e : Famille Blanchard Serge
- 3^e : Famille Grangy Bernard
- 4^e : ex-aequo, Familles Besson Michel et Bruyas Jean
- 5^e : ex-aequo, Familles Bertin Marc et Palais Jean-Etienne

Collecte de jouets

L'initiative du C.M.J., une collecte de jouets a eu lieu le samedi 5 décembre après-midi sous le préau de l'école. En partenariat avec la Croix-Rouge de Feurs, **cette action a permis de récolter plus de 150 jouets** qui ont ensuite été distribués à des enfants du secteur. Merci aux généreux donateurs.



Première collecte de jouets, organisée par le C.M.J.



Les jeunes élus ont participé à la décoration du sapin de Noël qui a vu le jour au centre du village

École Communale

LES CLASSES ET LES ENSEIGNANTS

- 1 - Petite et Moyenne section (23 élèves) : **Peggy Dutel**
- 2 - Moyenne et Grande section (24 élèves) : **Viviane Rochette**
- 3 - Cours Préparatoire et Cours Élémentaire 1 (23 élèves) :
Véronique Pigeon et Isabelle Lacroix (le jeudi)
- 4 - Cours Élémentaire 2 et Cours Moyen 1 (22 élèves) :
Magali Farjon et Isabelle Lacroix (le mardi)
- 5 - Cours Moyen 1 et Cours Moyen 2 (25 élèves) :
Raphaël Séon, Directeur, et Isabelle Lacroix (le lundi)



L'école communale compte toujours 5 classes et accueille 117 élèves



Le mot du directeur

2020 fut une année inédite...
Au-delà de la facilité d'écriture chiffrée (20-20), la pandémie de COVID qui touche le monde entier n'a pas épargné l'école en général et celle de Civiens en particulier.

Le printemps 2020 fut marqué par le confinement de tout à chacun et s'est traduit par la mise en place de l'école à la maison. **Je veux remercier mes collègues qui ont réussi à maintenir un lien pédagogique et social avec leurs élèves et leurs familles en ces temps troublés.** Il a fallu s'adapter, redoubler d'efforts et de temps afin que chaque enfant puisse maintenir un lien avec le travail scolaire quotidien et progresser malgré ce contexte si particulier.

Bien évidemment, **cela n'aurait pas pu se faire**

sans le concours de leurs parents. Je tiens à les remercier et à les féliciter pour avoir consacré du temps, s'être improvisé maître ou maîtresse et nous avoir permis de bénéficier d'un peu de lisibilité sur les acquisitions des élèves. Bravo encore !

La reprise progressive de mai-juin derniers n'a pas été tranquille, loin de là... Des organisations différentes se sont succédées au gré des protocoles sanitaires et décisions gouvernementales. **Je remercie la mairie de Civiens de m'avoir accompagné et soutenu dans ce lourd travail [arrêtés municipaux, ménage augmenté, réunions...].**

Dans ce marasme, les élèves de l'école ont été admirables d'écoute et de compréhension. Ils ont su appliquer au mieux les gestes

barrières et n'ont rien lâché au niveau de leurs apprentissages !

Depuis septembre, l'école a repris un fonctionnement le plus proche de la normale. Mais, le virus circulant toujours, il ne faut pas baisser la garde. La vigilance est toujours de mise, même avec un protocole sanitaire allégé. Je suis certain que chacun, élèves, parents, enseignants et adultes de l'école, fera les efforts nécessaires pour que les conditions d'enseignement soient les plus proches d'une année classique.

2020 restera dans nos mémoires comme une année unique sur tous les plans ! 2021 sera meilleure, il faut l'espérer ! Bonne année à tous !

PROJETS SCOLAIRES

Les projets entrepris lors de cette année scolaire 2019-2020 ont bien sûr subi de plein fouet la pandémie. Pas de sorties de fin d'année, pas de fête de l'école, rencontres U.S.E.P., interventions et projets dans les classes arrêtés ou annulés. Toutes ces choses si bénéfiques aux enfants et à leurs enseignants n'ont pu être menées et il faut bien évidemment le regretter.

Malgré tout, quelques sorties ont pu avoir lieu sur la première partie de l'année : sortie culturelle pour les C.M. en novembre 2019 ; concert à Balbigny pour les deux classes maternelles en novembre aussi ; démarrage du projet de santé Alliance pour les C.E.2 et C.M. ; fête des sciences pour la classe de Mme Fargeon en octobre 2019 ; spectacle de Noël offert par

l'A.P.E. et repas de Noël offert par la mairie, à la salle des Balcons ; carnaval de l'A.P.E. avec des costumes qui rivalisent d'inventivité ; quelques rencontres U.S.E.P. malgré tout dont certaines organisées sur notre commune !

L'année 2020-2021 qui débute nous apporte malheureusement son lot de contraintes. Les idées et projets ne manquent pas mais l'incertitude quant à leur réalisation contraint de les différer. Les enseignants feront au mieux, dans le respect des réglementations et préconisations, pour mener à bien quelques sorties et interventions dans les classes.

Raphaël remercie les parents, ses collègues enseignants, le personnel communal, l'équipe municipale, l'A.P.E et bien sûr les enfants, de faire vivre notre belle école !

LES HORAIRES :

Ecole : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Garderie du matin : de 7h30 à 8h30

Garderie du soir : de 16h30 à 18h30

Tarif de la garderie : 1,20€ par heure entamée (tarif au 1^{er} janvier 2021)

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE, EMPLOYÉ PAR LA COMMUNE :

Béatrice Chambost : ATSEM dans la classe de Peggy Dutel, surveillance de la cantine et du transport scolaire

Pascale Couble : aide dans la classe de Viviane Rochette le matin, surveillance de la cantine et garderie le matin et/ou le soir

Dominique Sbeghen : cantine et garderie le soir

Dominique Giroudon : surveillance de la cantine de 12h à 13h

Marine Cote : aide dans les classes de maternelle, surveillance de la cantine et garderie de 16h30 à 17h30.

A noter qu'Axel Rouchouse, éducateur et employé du club de foot Forez Donzy, intervient à la garderie le mardi et vendredi de 16h30 à 17h30.

PRÉSENTATION DE MARINE COTE

Depuis la rentrée de septembre, Marine Cote, jeune civensoise de 17 ans, est employée par la mairie à l'école, en contrat d'apprentissage A.E.P.E., *Accompagnement Éducatif Petite Enfance*, jusqu'en juin 2020. Ses différents stages en crèche et écoles ont guidé son choix. Sa formation théorique a lieu au lycée du Puits de l'Aune à Feurs. Marine s'est très vite intégrée au groupe scolaire.



Dominique GIROUDON et Marine COTE



DÉPART DES C.M.2

La fête de l'école n'ayant pas eu lieu, la commission municipale en charge des affaires scolaires a malgré tout organisé une cérémonie pour les élèves de C.M.2.

Le départ au collège est une étape dans la vie d'un enfant.

Entourés des enseignants, du personnel, de leurs parents et d'élus, ils ont été mis à l'honneur par Raphaël Séon, leur enseignant et Directeur.

Ce moment a été très apprécié par tous les participants et **tous les élèves de C.M.2 sont repartis avec une calculatrice offerte par la municipalité.**



RENTRÉE DE TOUSSAINT

À la rentrée des vacances de Toussaint, l'école a repris avec **un hommage à Samuel Paty**, professeur d'histoire-géographie décédé le 16 octobre. Une minute de silence a suivi la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs. Ce temps de recueillement a été précédé en classe d'un temps pédagogique.

Depuis le 2 novembre, **le port du masque est obligatoire pour les élèves à partir de 6 ans.**

Les enseignants et le personnel de l'école le portaient déjà depuis le retour du 1^{er} confinement. Le changement de masques se fait après le repas à la cantine.

Cette période est remplie de contraintes mais tout le monde respecte les différents protocoles sanitaires mis en place. **Les enfants ont bien compris et respectent les consignes.** Le conseil d'école a eu lieu en visioconférence pour la première fois.

RESTAURATION SCOLAIRE

La société **API Restauration**, basée à La Talaudière, prépare les repas pour la cantine et livre en liaison froide tous les matins. Les cuisiniers préparent **tous les plats, 80% minimum des produits sont**

frais, au maximum régionaux, et chaque jour figure au menu un produit bio. Leur prestation apporte entière satisfaction à tous.

Le premier service commence à 12h15 avec les petits, suivi du second service vers 13h. Les

enfants sont nombreux, jusqu'à 75 parfois. Le repas est facturé 3,35€ par enfant (tarif au 1^{er} janvier 2021).



LA MAIRIE INVESTIT DANS SON ÉCOLE

Tout au long de l'année, la municipalité effectue de nombreux travaux sur le bâtiment de l'école : nettoyage, réparations diverses, vérification des blocs de secours et de l'alarme, changement d'ampoules... La chaudière a été changée en début d'année scolaire.

Pour éviter des oublis d'extinction de la lumière, des détecteurs de présence ont été posés dans les parties communes. L'ensemble de l'école est aussi passée en LED.

Une grande affiche avec les paroles de *La Marseillaise* a été installée dans le hall.

Afin d'enrichir et de renouveler la bibliothèque, **1500€ de livres ont été achetés** à la librairie-papeterie du Lycée à Feurs. Financés par une subvention exceptionnelle de l'Académie, cela représente environ 200 livres.

Une demande d'école numérique a été faite en juin 2020, avec tablettes, ordinateurs portables, écran interactif... Elle a été acceptée par l'Académie et sera déployée prochainement à l'école.

La Marseillaise, dans le hall de l'école



ROBERT MAILLAVIN

une maçonnerie qui traverse les générations

A Civens, depuis des décennies, les Maillavin sont maçons de père en fils. Plus rien ne fait peur à Robert, qui gère actuellement l'entreprise : maçonnerie, terrassement, couverture, tout est à sa portée.

C'est dans les années 1960 que Marius Maillavin reprend la maçonnerie que détient son père à Epercieux-Saint-Paul. Il installe la société sur Civens et n'en bouge plus. Robert, son fils, après un apprentissage en maçonnerie, intègre l'entreprise et travaille avec lui. Il prend naturellement la suite de son papa dans les années 1990.

A l'époque, la plupart des travaux sont des chantiers de rénovation de maisons, de locaux agricoles, de maçonnerie, de couverture. Aujourd'hui, les chantiers de rénovation sont rares, l'activité est principalement orientée vers le neuf, le terrassement, la construction de murs en pierres. Tous les matériaux pro-

viennent de fournisseurs locaux. Les chantiers se situent au plus à 10 kilomètres de Civens, « il y a suffisamment à faire dans les environs ». Beaucoup de commandes se font par connaissance et certains clients très fidèles font appel à lui depuis trente ans.

L'entreprise a compté jusqu'à quatre employés et a pu réaliser jusqu'à cinq villas par an. Robert a un carnet de commandes bien rempli avec une visibilité à un an. Le travail a beaucoup changé, les matériaux, les matériels ont évolué. Même si l'activité est toujours physique, elle est tout de même moins dure qu'avant, grâce aux évolutions technologiques.

Robert a un souhait pour les mois qui viennent : trouver un jeune, motivé, qualifié,



qui viendrait apprendre le métier avec lui et reprendrait l'entreprise à son départ en retraite. Alors, à bon entendeur...

CONTACT

Robert Maillavin

650 route de Cottance - 42110 Civens
06 08 93 80 19

MOBILIER JAROZO

une entreprise en constante évolution

Fondée par Tony Pereira et son épouse Nathalie en 2006, l'entreprise Mobilier Jarozo, distributeur de mobilier de bureau, initialement basée à Feurs, s'est installée sur Civens en 2013 à la zone artisanale Les Places.

Le cœur de métier de l'entreprise Mobilier Jarozo est bien la distribution de mobilier de bureau, mais elle s'est aussi diversifiée dans les mobiliers scolaires et de la petite enfance. En tant que distributeur, aucune production n'est effectuée dans leurs locaux. 80% du mobilier est français, le reste étant espagnol et italien.

Leurs principaux clients sont des collectivités publiques, telles que mairies, communautés de communes, crèches, écoles... ainsi que des établissements sociaux et médico-sociaux : Croix-Rouge, ADAPEI, ADMR... La majorité de la clientèle se situe dans les départements de la Loire et du Rhône. Le chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros en 2019 a été revu à la baisse pour 2020 en raison de la crise sanitaire.

Forte de six employés, l'équipe est renforcée actuellement par une étudiante, en 3^e année d'école de commerce, dont l'objectif est notamment d'optimiser le site internet. Les locaux de Civens, d'une superficie totale de 600 m², comprennent un espace de stockage et un showroom de 120 m². Un projet d'agrandissement est actuellement à l'étude.

En 2018, Mobilier Jarozo a procédé au rachat de la branche mobilier de bureau de la société RBI située à Roanne. Elle souhaite également accroître son activité en proposant des accessoires ergonomiques, comme des repose-pieds, des supports et des souris verticales pour les ordinateurs portables, ainsi que du mobilier à la location : tables, chaises, barnums...



CONTACT

Mobilier Jarozo

Z.A. Les Places
350 rue de l'Industrie - 42110 Civens
04 77 26 22 83
mobilierjarozo@orange.fr
www.mobilier-bureau-collectivite.com

LES AGAPES DE VINCI

un nouveau restaurant prometteur

Maître cuisinier de France et demi-finaliste du Meilleur Ouvrier de France 2007, Frédéric Navez a décidé d'ouvrir un nouvel établissement en reprenant le restaurant du village.

Frédéric Navez, 55 ans, est un chef expérimenté. Originaire de Roanne, il s'est formé et a exercé son talent dans plusieurs restaurants ligériens et rhodaniens. Il tient, avec son épouse Patricia, le restaurant *Le Pont de Jons* dans le Rhône où il a obtenu l'*Assiette* du Guide Michelin et la *Toque* du Gault-Millau en 2016.

Possédant une résidence à Cottance et habitué des restaurants de la région, Frédéric a très vite été mis au courant de notre recherche d'un nouveau restaurateur. Il souhaitait se lancer un nouveau défi en ouvrant un nouvel établissement, tout en se rapprochant de sa ville natale. Le restaurant du village, dont les murs appartiennent à la mairie, correspondait exactement à ses attentes. Nous n'avons pas hésité à l'aider dans cette démarche.

Les Agapes de Vinci, nom qu'il a choisi de donner au restaurant avec le jeu de mot Vinci/Civens - les références à Léonard de Vinci se retrouvant dans la décoration du restaurant, avec, entre autres, la présence de la mythique Joconde - est ouvert les midis du mardi au

dimanche, et les soirs du mardi, mercredi, vendredi et samedi. Le chef vous propose un menu du jour à 15€ les midis de la semaine et des menus à 21€, 26€ ou 32€ à tous les services. Tous les trois mois environ, il revisite sa carte pour nous proposer des produits frais et de saison. Du côté organisationnel, Frédéric est aux fourneaux, il est secondé par le très sympathique Christian au service. Son épouse continue de gérer leur établissement dans le Rhône où son second a pris les rênes de la cuisine.

Le restaurant a ouvert ses portes mi-octobre et les premiers retours sont vraiment très encourageants : le poulet fermier des Dombes, le pâté en croûte de canard maison, le foie gras mi-cuit, la sphère de chocolat *Valrhona* et pâte à tartiner *Charles Chocolartisan* de Civens... ne sont que quelques exemples de délices que certains ont déjà pu apprécier ! Malheureusement, contexte sanitaire oblige, Frédéric Navez a fermé son établissement seulement quinze jours après son ouverture. Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas quand il pourra rouvrir, mais



nous lui souhaitons vraiment de pouvoir réussir chez nous, autant qu'il a pu le faire ailleurs.

CONTACT

Les Agapes de Vinci

55 route de Rozier-en-Donzy
42110 Civens
04 77 28 87 58
lesagapesdevinci@gmail.com



DOMAINE DE LA PEINTURE un magasin qui s'adapte

Implanté route de Roanne, au bord de la R.N. 82, le Domaine de la Peinture est un magasin de proximité pour travaux d'intérieur et d'extérieur. Ses produits, de qualité professionnelle, sont destinés aux spécialistes du bâtiment, ainsi qu'aux particuliers.

Cyril Guyot est le fondateur-gérant de l'entreprise Domaine de la Peinture. Parti d'une expérience de commercial en peinture, il ouvre son propre magasin en 2009 à Roanne, délocalisé quelques années plus tard au Coteau. Le concept fonctionne, un second magasin ouvre ses portes en 2013 à Andrézieux-Bouthéon. En 2016, en réponse à une demande des artisans du Forez, l'enseigne implante sa troisième vitrine à Civens. Ce site compte trois salariés.

L'offre, c'est évidemment un large choix de peintures, principalement françaises. C'est aussi différents revêtements de sols, murs et autres systèmes d'aménagements et de décorations. Le Domaine de la Peinture estime ses ventes actuelles à environ 70% pour les pro-

fessionnels et souhaite se développer davantage vers les particuliers. Une décoratrice est présente sur site pour accompagner les projets des clients et un service coaching en décoration est également mis en place.

La crise sanitaire n'a pas affecté la stabilité de l'entreprise. Un système de drive a été mis en place devant le magasin pour répondre à la demande des artisans et des particuliers, tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. L'entreprise a également fait preuve de solidarité en donnant des masques et des combinaisons au personnel soignant.

« Il faut savoir rebondir et s'adapter suite aux événements récents et aux nouveaux modes



de consommation », précise Cyril Guyot. Il souhaite ainsi mettre en place un site marchand, avec plusieurs services d'accompagnement, comme des tutoriels d'utilisation des produits. Le drive et les livraisons seront quant à eux maintenus et développés.

CONTACT

Domaine de la Peinture

Z.A. Les Places
2 290 route de Roanne - 42110 Civens
04 77 26 66 03
magasincivens@domainedelapeinture.fr
www.peinture-roanne.fr

BRUNO FLAUJAC un salon de coiffure d'enseigne nationale

Le salon de coiffure Bruno Flaujac Coiffures (BFC) a ouvert ses portes le 14 décembre 2018 dans la zone commerciale d'Intermarché de Civens. Enseigne nationale créée en 1989, dont le siège est basé à Toulouse, elle compte près de 80 salons en France.

Le site de Civens, qui bénéficie d'un accès et d'un stationnement faciles, emploie quatre coiffeuses qualifiées et motivées : Sarah, Charlotte, Julie et Laetitia ; et une apprentie en contrat d'alternance en Brevet Professionnel : Laura. La manager, Sarah, dirige ce salon et celui de Souzy dans le Rhône.

Venir se faire coiffer sans rendez-vous est un des atouts des salons BFC, avec une prise en charge rapide et personnalisée du lundi au samedi de 9h à 19h. Le diagnostic établi au départ avec le client permet d'être en accord avec la prestation attendue. Le personnel est régulièrement formé puisque le groupe Bruno

Flaujac dispose de son Académie Coiffure certifiée ISO 9001.

Depuis deux ans, la clientèle de Civens est fidèle et de nouveaux habitués, hommes, femmes et enfants, se rendent régulièrement dans ce salon. Il affiche une progression constante, confirmant le bon choix de son implantation. Après les confinements nationaux, sa réouverture, très attendue par l'équipe, a bien sûr nécessité la mise en place de règles sanitaires. Et ce, même si l'hygiène fait partie intégrante du concept Bruno Flaujac qui utilisait déjà du linge à usage unique comme les peignoirs et les serviettes.



CONTACT

Bruno Flaujac

C.C. Intermarché - R.N. 82 - 42110 Civens
04 77 28 74 21
www.brunoflaujac.com

MAITRISE CREATION BOIS

une entreprise familiale cinquantenaire et internationale

L'entreprise Maitrise Création Bois est située à Goutte-Fougère sur les hauteurs de Civens. Elle est gérée par Nicolas Thaon, le fils d'Alain, fondateur de la société.

Elle fabrique des objets en bois sur mesure : des crosses de fusils aux pieds de baby-foot, en passant par des huisseries pour l'aéronautique.

C'est en 1970 qu'Alain Thaon installe son entreprise dans le quartier de Bellevue à Civens. A cette époque, elle produit principalement des crosses de fusils pour des grossistes en armurerie, ainsi que des pièces d'archerie et des battes de baseball. Elle compte jusqu'à neuf salariés.

A la fin des années 1990, le marché décroît. Alain décide de déménager et installe son entreprise dans le quartier de Goutte-Fougère. Son fils Nicolas, qui travaillait déjà avec lui, en reprend la gérance en 1999. La société diversifie son activité avec la fabrication de pieds de baby-foot pour la célèbre marque *Bonzini*, tout en gardant un peu d'archerie. Afin de répondre à la demande croissante, la famille Thaon dé-

cide d'investir et d'acheter un centre d'usinage et un robot de peinture. Ces installations aux normes permettent à l'entreprise de fournir de quoi fabriquer 400 baby-foot par mois, soit 5 000 par an ! Après quelques années, Maitrise Création Bois devient l'unique fournisseur de ces pieds pour la société *Bonzini*, qui vend ses baby-foot aux quatre coins du monde.

Nicolas n'a pas pour autant abandonné la fabrication de crosses de fusils : une centaine de pièces par an, qu'il produit et fournit à des revendeurs pour remplacer des crosses cassées ou pour pallier l'arrêt de production prématurée de certains fusils. Nicolas, avec ses deux employés, souhaite redévelopper ce marché qu'il a dû mettre un peu de côté ces derniers temps. Depuis quelques mois, Maitrise Création Bois fabrique aussi des montants d'huisseries

de portes pour l'aéronautique (jet privé type Falcon). Comme pour les crosses, ces pièces sont souvent fabriquées sur mesure.

L'entreprise œuvre également pour une gestion raisonnée de ses déchets. Elle vient d'acquérir une machine pour transformer les copeaux de bois en briquettes, utilisables dans les cheminées ou les poêles à bois. Il en est de même pour tous les pots de peinture qui sont désormais récupérés et traités.

CONTACT

Maitrise Création Bois

515 rue de la Grande Combe - 42110 Civens
04 77 26 41 57
contact@maitrisecreationbois.com
www.maitrisecreationbois.com

A droite : Nicolas Thaon le gérant de Maitrise Création Bois

Au centre : Alain Thaon son père et fondateur de l'entreprise, entouré des deux employés.



MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE



La M.J.C., Maison de la Jeunesse et de la Culture de Civens a pour but de **favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation, la culture, le sport et les loisirs**. Elle respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité, mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle compte 160 adhérents, répartis en 25 scolaires, 111 actifs et 24 retraités. Ils viennent de 26 communes différentes, dont un tiers de Civens.

La M.J.C. propose diverses activités permanentes : zumba kid's, zumba afro, dessin, yoga, réveil musculaire, renforcement musculaire, pilates, body zen, body sculpt, step/aero, stretching, cross training et circuit training. Elle organise aussi des activités ponctuelles, comme un atelier origami prévu en juin prochain, et elle gère l'accès au terrain de tennis de la commune.

Pendant les confinements, toute l'équipe, bénévoles comme salariés, a déployé l'implica-

tion et l'énergie nécessaires pour maintenir le lien avec les adhérents. Elle a aussi su faire preuve d'inventivité, en **postant chaque semaine des vidéos ou des lives sur son site internet**, pour permettre la continuité des activités.

« La M.J.C. de Civens, c'est une ambiance de partage et de convivialité. Nous avons besoin de nouvelles idées, compétences et énergies. L'équipe est restreinte et malheureusement, nous devons avoir plusieurs casquettes, ce qui nous oblige à laisser des choses en suspens... ».



LE BUREAU

Co-Présidentes Christèle Charrier et Katy Rivollier

Trésorière Marie-Paule Roubin

Trésorière adjointe Estelle Rivoire

Secrétaire non pourvu

CONTACT

Christèle Charrier : 06.37.19.23.45
mjc-civens@outlook.com
Facebook : Mjc de Civens
mjc-civens.wix.com/mjc-de-civens

ENTENTE FEURS-CIVENS TENNIS DE TABLE

L'E.F.C.T.T., Entente Feurs-Civens Tennis de Table, cherche à **promouvoir le tennis de table par l'initiation des jeunes et des moins jeunes, en pratique détente ou compétition**. L'association aura 20 ans cette année et elle compte 89 inscrits. Les entraînements se tiennent le mardi soir pour les loisirs, le mercredi et le vendredi pour les jeunes et les adultes licenciés « compétition », le jeudi soir pour les jeunes débutants, et le samedi matin pour un groupe mixte « adultes compétition et loisirs ». Le club compte **7 équipes engagées en compétition** : 3 sont montées en division supérieure début 2020, dont l'équipe fanion qui évolue au niveau régional R3, et les 4 autres se sont maintenues dans leur division.

L'association organise chaque année la brocante de Civens, le deuxième dimanche de septembre, et un tournoi ouvert à tous les adhérents en juin (événements annulés en

2020). Ils cherchent à **augmenter la part des féminines au sein des licenciés**, avec l'organisation d'une journée portes ouvertes sous la bannière « octobre rose », avec séances de découverte et tournoi. Prévu en 2020, cet événement a été reporté à octobre 2021.

« Pratiquer son sport à son rythme, à son niveau et dans une très bonne ambiance », voici le leitmotiv de l'EFCTT.



Compétition de Tennis de table au gymnase de Feurs



LE BUREAU

Président Pascal Tissot

Vice-Président Bernard Pignard

Trésorier Emmanuel Pigeon

Trésorier adjoint David Mejean

Secrétaire Olivier Fajwisiewicz

Secrétaire adjoint Thibaut Roubin

CONTACT

Olivier Fajwisiewicz : 06.18.97.21.98
olivier.efctt@gmail.com
Facebook : Mjc de Civens
www.efctt.fr

FOREZ DONZY FOOTBALL CLUB

Le Forez Donzy Football Club regroupe les communes de Pouilly-lès-Feurs, Epercieux-Saint-Paul, Rozier-en-Donzy et Civens. Il compte 159 licenciés, dont 25 civennois, et accueille les enfants à partir de 5 ans. Les entraînements se tiennent sur les terrains de foot des trois autres communes et le club emploie un salarié, Axel Rouchouse, éducateur des équipes jeunes.

La nouveauté cette année, c'est la formation d'une équipe de jeunes féminines ! Aussi, sur la saison 2019-2020, une entente réussie en U15 a été faite avec l'US Feurs. Elle a permis de concrétiser le projet « Groupement Jeunes Feurs Forez Donzy (GJFFD) » pour cette nouvelle saison 2020-2021 pour les U13 à U18.



Alexis Bert avait annoncé son souhait de prendre du recul et de laisser sa place de président. Un nouveau bureau a été formé et plusieurs commissions ont été mises en place. **Emilie, la nouvelle présidente**, est très contente car un grand nombre de séniors et de parents sont venus la rejoindre dans cette aventure. Des anciens du bureau sont toujours

LE BUREAU

Présidente Emilie Joninon
Vice-Président Patrice Liange
Trésorier Bernard Pignard
Secrétaire Estelle Rivoire
Secrétaire Philippe Duron

CONTACT

Emilie Joninon : 06.81.87.10.37
 espc-foot@orange.fr
 Facebook : Forez Donzy
 pouilly-civens-epercieux.footeo.com

engagés avec eux et elle les en remercie.

« Si vous souhaitez venir nous rejoindre pour jouer ou pour consacrer un peu de temps au club de foot, n'hésitez pas à vous faire connaître ».

LES BALADINS

Les Baladins de Civens ont pour vocation la pratique de la randonnée pédestre en toute convivialité, sur des parcours de faible ou moyenne difficulté, à la portée de tous les niveaux. L'association compte plus de 60 licenciés, essentiellement des civennois. Ils se retrouvent régulièrement, les 1^{ers} et 3^e mercredi du mois, pour une balade dans les communes environnantes (hors confinement bien sûr !). Ces marches rassemblent 24 personnes en moyenne, un chiffre en constante augmentation.

En 2019, la marche d'automne a eu lieu sur Civens avec 40 marcheurs et le dîner réunissant 55 convives a été pris à *La Démarrante*. Cette année 2020, la marche de printemps a été reportée en octobre et s'est déroulée autour de Vendranges. La journée détente s'est tenue, comme d'habitude, au cabanon Pilon à Salvizinet. Au programme de ce dernier samedi d'août, marche le matin, pique-nique à midi et pétanque l'après-midi. A cause du COVID, le nettoyage de printemps des bords de routes de

la commune n'a pas pu se faire, tout comme le voyage annuel, prévu dans le Berry.

Les Baladins organisent chaque année deux manifestations importantes : la soirée familiale « Diots » en janvier, qui a encore ravi 248 personnes en 2020, et la traditionnelle marche le premier dimanche de mars. En 2020, 939 marcheurs ont sillonné sur les 5 circuits.

LE BUREAU

Président Pierre Colas
Vice-Président Michel Philippon
Trésorière Nicole Colas
Trésorier adjoint Jean-Marc Chirat
Commissaire aux comptes Albert Félix
Secrétaire Eliane Pouilly
Secrétaire adjointe Annie Mahussier

CONTACT

Pierre Colas : 06.86.82.81.31
 pierre.colas2@wanadoo.fr



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES

L'A.P.E., Association des Parents d'Elèves de Civens a pour objectif de **financer des projets pédagogiques pour l'ensemble des élèves de l'école, de créer du lien entre les familles et de participer à l'animation du village.** Elle comprend 82 familles. Pour 2020, l'APE a pu organiser **sa soirée loto en janvier, sa soirée carnaval en février et sa vente de brioches en octobre.** Elle a aussi financé un baptême de l'air pour les élèves de C.M.2. Malheureusement, la soirée spectacle en mars et les thés dansants en

mars et octobre n'ont pas pu se tenir à cause des restrictions sanitaires.

« L'A.P.E. remercie tous les habitants du village pour leur accueil et leur générosité lors de notre dernière tournée des brioches ».



Loto 2020, à la salle Les Balcons du Forez



Carnaval 2020, classe de C.M.1



Les C.M.2 avant le baptême de l'air offert par l'A.P.E.

LE BUREAU

Président Nicolas Darmet

Vice-Présidente Estelle Pinay

Trésorière Carole Jacquet

Trésorière adjointe Yoanna Coudroy

Secrétaire Katy Rivollier

Secrétaire adjointe Maryline Salomon

et ses membres : Caroline Merle, Angélique Dumoulin, Anaïs Brassard et Marie-Luce Padet.

CONTACT

Nicolas Darmet : 06.51.34.42.73
ape.de.civens@gmail.com

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes de Civens a pour but de **créer de l'animation au village, de la convivialité et du lien social, grâce à l'organisation d'événements festifs.** Cette année 2020 n'a pas permis au Comité des fêtes de pouvoir organiser ses habituelles manifestations : concours de belote, fête patronale et animation de Noël. Ses membres ont tout de même fait preuve de **solidarité et de générosité, en offrant des fleurs et un dessert aux résidents et au personnel de l'EHPAD de Feurs** le 03 mai dernier, en plein cœur du confinement.

« La crise sanitaire nous a fait prendre conscience de notre fragilité d'une part et de notre besoin de liens sociaux d'autre part. Plus que jamais, engagement, générosité et solidarité sont représentatifs du monde associatif, bénévole et de nos vies sociales. Cette année, l'esprit de fête n'était pas au rendez-vous et nous souhaitons que des jours meilleurs reviennent pour retrouver ces moments de partage ».

L'assemblée générale prévue en novembre 2020 n'a pas pu avoir lieu. Le bureau sera renouvelé en 2021, quand la tenue de l'assemblée générale sera possible.

LE BUREAU

Présidente Anne-Marie Pommier-Brunon

Vice-Président Jean-Paul Ferragne

Trésorière Nathalie Denis

Trésorière adjointe Nathalie Roussat

Secrétaire Fabien Martinon

Secrétaire adjoint Edouard Poncet

et ses membres : Sylvie Chevrier, Dominique Dubois, Nathalie Blanchard, Joëlle Bayard, Pierre Masson, Joël Fougerouse et Florian Toinon.

CONTACT

Anne-Marie Pommier-Brunon :
06.16.43.38.95
annemarie.pommier@hotmail.fr
Facebook : Comité des Fêtes de Civens



Donation du C.D.F. à l'EHPAD de Feurs



Avant les fêtes de Noël, le C.D.F. a fait venir l'orgue de barbarie au marché

CLUB SÉNIORS

MESSAGE DE SECOURS DU CLUB SÉNIORS DE CIVENS



Notre club vieillit de plus en plus. Depuis de nombreuses années, il n'y a pas eu de nouvelles recrues et les membres partent petit à petit. Nous sommes maintenant 22 adhérents, peut-être moins pour cette année future, et qu'une dizaine à être présents chaque semaine, avant la crise

sanitaire.

Nous aimerions étoffer ces rencontres avec de nouveaux adhérents et surtout un peu de « jeunesse » qui mette du renouveau au sein de notre association et apporte une nouvelle dynamique.

Nous faisons donc appel à toute personne aimant jouer, cartes ou tout autres jeux, à venir nous rejoindre. Sinon, ce sera la fin du club.

LE BÉNÉVOLAT

Retrouvez toutes les dates des manifestations 2021 de chaque association en dernière page du bulletin.

Ils s'occupent d'une association, ils entraînent les enfants au club de sport, ils organisent des événements conviviaux, ils font des réunions tard le soir, ils participent à des actions caritatives... **Tous ces « ils » ont un point commun, ce sont des bénévoles !**

Un bénévole, c'est « **une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial** » (définition donnée par le Conseil économique, social et environnemental en février 1993).

Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit. Lorsque nous nous rendons à un événement organisé par une association, **le seul « salaire » des bénévoles est notre respect, notre reconnaissance et nos remerciements.** Pensons-y collectivement.



LA SALLE DES ASSOCIATIONS

La nouvelle salle *La Civensoise* au cœur du village abrite une salle des fêtes pour environ 80 convives et une salle pour les associations. Cette dernière est **mise à la disposition, par la mairie, de toutes les associations civensoises.** Elles peuvent l'utiliser pour leurs réunions et pour stocker du matériel dans les placards qui leur sont alloués. Gérée par elles-mêmes, sous la surveillance de la municipalité, **c'est un lieu commun et partagé qui manquait sur la commune.**



REMERCIEMENTS À MICHEL GRAND, adjoint au maire de 2008 à 2020

Comptable de métier, Michel s'installe à Civenis avec sa famille en 1984. Lorsqu'en 2008 Pierre Colas lui propose de rejoindre sa liste, il accepte volontiers car il a suivi de près ce qui s'est passé en mairie les dernières années. Son épouse, Danielle, a été conseillère municipale de 2001 à 2008. Elle ne souhaitait pas repartir pour un nouveau mandat.

Adjoint au maire en charge de la communication, nous devons à Michel la mise en place d'une lettre d'infos, appréciée des civensois. Il en écrira 52. Il poursuit, avec l'aide de Mireille Palmier, Eliane Pouilly, Véronique Ponton et Jean-Jacques Cognard, dont il a apprécié l'analyse et la justesse des corrections, l'écriture du traditionnel bulletin municipal.

Michel a également eu la charge de suivre les travaux de la salle *Les Balcons du Forez*. Un long travail hebdomadaire qui a duré près d'un an et demi. Lors du réaménagement du bourg en 2013, il est à l'initiative du monument aux morts où sont répertoriés les combattants

civensois tombés à la Grande Guerre de 1914-1918. Rappelons que Michel, passionné d'histoire, a écrit en 2000 une notice biographique des jeunes gens de Civenis tombés au champ d'honneur durant la Première Guerre Mondiale.

Michel a aussi joué un rôle très important dans l'ex-communauté de communes Feurs-en-Forez dont il a été Vice-Président de 2014 à 2017 en charge des finances. Pas une mince affaire quand on pense à l'investissement de 5 millions d'euros pour fibrer notre territoire ! Il a ensuite été très investi dans le comité de pilotage pour l'organisation de la nouvelle communauté de communes Forez-Est, un travail conséquent au vu des difficultés rencontrées et des enjeux. En 2017, Forez-Est est mis en place et il en devient Vice-Président en charge de la mutualisation. Malgré son envie, c'est une mission qui ne semblait pas trouver écho auprès de certaines communes, il décide donc de démissionner de ce rôle en 2018.

Michel garde un très bon souvenir de ces douze années d'investissement pour la collectivité

où il a eu plaisir à travailler avec deux équipes différentes. Sa grande satisfaction est « d'avoir respecté l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux ». L'envie de continuer était présente mais il se retira entièrement quand Christophe décida de reprendre sa place à la communauté de communes qui lui revenait de droit. Il lui souhaite bonne chance dans cette nouvelle aventure et nous souhaitons également à Michel une belle continuation. Nous savons pouvoir compter sur son investissement pour l'intérêt général, comme il continue de le faire au sein du C.C.A.S.



REMERCIEMENTS À BERNARD NAULIN, adjoint au maire de 2008 à 2020

Bernard est avant tout un entrepreneur. Originaire de Chambéon, après un bac option mécanique générale, il décide de s'associer avec son père en créant la S.A.R.L. NAULIN Père et Fils dont il devient le gérant à 21 ans. Ils exploitent une petite gravière à Chambéon et livrent du sable et des graviers. Bernard ajoute une activité travaux publics et en 1983, suite au fort développement de cette partie, il vient s'installer à Civenis, dans l'actuelle rue de l'Île, en construisant de nouveaux locaux et bureaux. En 2000, l'entreprise poursuit sa croissance en déménageant à la zone artisanale *Les Places*, pour devenir la société que nous connaissons aujourd'hui. En 2013, il laisse la direction de NAULIN S.A. à ses trois fils.

Malgré une activité de chef d'entreprise très prenante, Bernard accepte la proposition du maire de Civenis de l'époque, Jean-François Denis, en devenant conseiller municipal en 1983.

Il débutera un second mandat de conseiller en 1989 qu'il arrêtera en 1992, à la suite d'un désaccord. En 2008, lorsque Pierre Colas le sollicite pour être à ses côtés, la passion du service municipal étant toujours présente, il accepte. Il devient adjoint au maire en charge de la voirie, de l'assainissement et de l'urbanisme.

Au cours de ses deux mandats d'adjoint, d'abord avec Pierre Colas et ensuite avec Christophe Guillarme, Bernard a fait beaucoup pour notre commune. Il a contribué à l'installation de la nouvelle station d'épuration du village, dès sa première année de fonction. Il a suivi de très près tous les travaux effectués, petits comme grands : aménagement du bourg, cheminement piéton rue du Palais, aménagement de Goutte-Fougère, cheminement piéton route de Salvizinet, réhabilitation de la route de Rozier-en-Donzy, aménagement des extérieurs de La Civensoise... et le suivi de toute la voirie communale qu'il laisse dans un bon



état général. Son initiative d'utiliser du goudronnage bicouche a d'ailleurs permis de prolonger la durée de vie de cer-

taines routes, avec toujours le souci de maîtriser le budget communal. Bernard a toujours eu une vision à moyen et long terme.

En 2020, après 22 ans au conseil municipal, il a fait le choix de ne pas se représenter pour un nouveau mandat afin de profiter de ses petits-enfants et de toute sa famille, avec au premier rang son épouse Michelle. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée et nous le remercions pour son investissement et pour tout le travail accompli pour Civenis.

MANON BALLAY, une miss à Civens !

En mars dernier, Manon BALLAY a été désignée représentante de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le concours de *Miss International France*. Ce concours de beauté est peu connu des néophytes français et pourtant, il a une reconnaissance planétaire. Il permet de désigner les trois représentantes françaises qui chacune participeront à un concours international : *Miss International*, qui se tient au Japon chaque année depuis 1960 et classé 3^e en termes d'importance mondiale derrière *Miss Monde* et *Miss Univers* ; *Miss Supranational* qui se déroule en Pologne, avec son show mondialement reconnu ; et *Miss Asia Pacifique* qui se tient aux Philippines.

Manon a 20 ans, elle est la fille aînée de Franck Ballay et de Catherine Fallot, bien connus des foréziens. Elle a grandi à Civens au Parc de la Chenaie et a suivi sa scolarité primaire à l'école communale. En 2018, elle a été la présidente des classards. Manon est désormais en 3^e année de Bachelor en stylisme et modélisme à

Lyon, ce qui ne l'empêche pas de revenir régulièrement sur Civens.

Cette aventure a commencé grâce à son amie Mélina qui l'a inscrite en secret. Manon s'est alors prise au jeu, elle passe les pré-sélections sur internet et sort triomphante des castings. Désignée représentante Auvergne-Rhône-Alpes, elle doit s'investir pour le comité, en publiant des photos sur les réseaux sociaux, en réalisant des vidéos et même en cherchant des mécènes. Cette tâche s'avère compliquée avec le contexte économique actuel, donc **si vous êtes intéressés pour la soutenir financièrement, vous pouvez la contacter par mail à manon.ballay16@gmail.com**

L'élection 2020 de *Miss International France* devait se tenir le 18 octobre dernier à Roubaix. Elle a été reportée au 25 avril 2021 à cause de la situation sanitaire. Une belle expérience qui devrait lui permettre de rencontrer de nombreuses personnes et de se faire un réseau qui lui sera fort utile dans son avenir professionnel. Nous lui souhaitons bonne chance !



HOMMAGE À VERONIQUE ROBERT

D'origine espagnole, née en Tunisie en 1960, Véronique arriva en France à l'âge de deux ans et passa sa petite enfance à Moirans, en Isère.

Lorsque sa famille arriva à Feurs, elle avait 11 ans. Son papa était très investi au club de foot de Feurs et il lui donna le virus associatif. Elle s'investit alors au basket et réussit son examen pour s'occuper de la table de marque. C'est aux Enfants du Forez qu'elle rencontra celui qui deviendrait son mari, Michel, joueur du club.

Après des études de comptabilité, elle travailla dans plusieurs entreprises jusqu'à la naissance de sa première fille Angélique, suivie par Stéphanie, Karine, Julie et enfin Pierre. Elle accompagnait ses cinq enfants dans les activités

scolaires et sportives et bien évidemment au basket ! Elle occupa de nombreuses fonctions et responsabilités au sein du club mais aussi dans l'Association des Parents d'Elèves de Civens où elle était trésorière.

Lorsque ses enfants quittèrent la maison familiale, Véronique reprit une activité professionnelle à l'ADAPEI de Feurs et Balbigny. Elle aimait ce travail où elle créait des liens avec ses résidents et ne comptait pas ses heures. Toujours passionnée, elle continua de suivre Pierre au basket à l'US Lentigny dans le roannais ces dernières années.

Véronique était une femme généreuse au caractère bien trempé. Elle était très fière de ses sept petits-enfants. Malade depuis plusieurs

années, elle ne montrait pas sa douleur et aimait rassembler sa tribu pour profiter de ces délicieux moments en famille. La maladie l'a emportée à l'aube de ses 60 ans.



LA VIDÉOPROTECTION

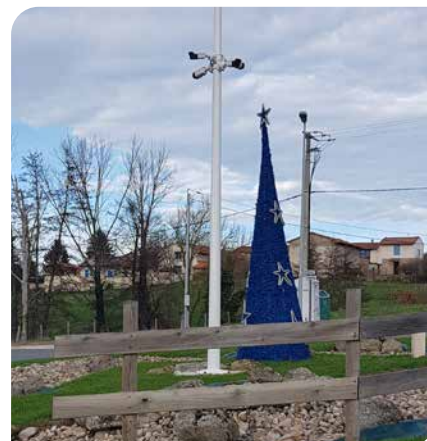
Ces dernières années, un système de vidéoprotection a progressivement été déployé sur la commune. Outil de dissuasion de passage à l'acte et surtout d'identification des auteurs de méfaits, il a prouvé toute son utilité, même dans une commune de taille moyenne comme la nôtre.



La vidéoprotection est un système de surveillance par caméra, régie par des lois strictes. Elle couvre des espaces publics ou ouverts au public, les domaines privés ne se trouvant jamais dans le champ de la caméra. Le visionnage des bandes vidéo suit aussi des règles précises. Sur Civens, une seule personne est habilitée à les regarder et elles sont automatiquement effacées au bout de quelques jours.

D'abord installées à la salle *Les Balcons du Forez*, d'autres caméras ont été progressivement

mises en place sur certains bâtiments communaux. Dernièrement, un mât équipé de 4 caméras a été implanté au rond-point du village, en accord avec la gendarmerie. Point central et stratégique de circulation, chaque caméra filme une route départementale. Elles ont déjà permis d'identifier ou de suivre des auteurs d'infractions et d'élucider plusieurs affaires, qui vont au-delà même de notre territoire voire de notre département. **La vidéoprotection est ainsi un outil efficace pour sécuriser nos bâtiments municipaux, retrouver les auteurs de**



délits et prévenir les atteintes aux biens et aux personnes.

Sachez qu'à titre individuel, vous avez le droit d'installer des caméras pour sécuriser votre domicile, à la condition exclusive de ne filmer que l'intérieur de votre propriété. Ce dispositif est reconnu pour son efficacité contre les cambriolages.

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Bien vivre ensemble au quotidien dépend de chacun. Respecter les règles de vie en société, être attentif aux autres et prendre soin de ce qui est notre bien commun, l'espace public, est de notre responsabilité à tous. Petits rappels de règles élémentaires :

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Interdit pour tout déchet ménager et assimilé, y compris les déchets verts et les déchets de chantier (sauf dérogation exceptionnelle), et passible d'amendes. Outre les odeurs et les fumées désagréables pour le voisinage, le brûlage libère des polluants toxiques. Des solutions alternatives existent : collecte en déchèterie, compostage, paillage...



Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture Diesel récente qui parcourt 13 000 km !

SÉCURITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vitesse excessive, non-respect des règles de priorité ou des feux tricolores, stationnement en double file, sur des passages piétons ou sur des places réservées aux personnes handicapées sont **des situations à bannir car elles mettent en danger la vie d'autrui.**

Méfiez-vous de la vitesse au volant...

Parce qu'il vaut mieux arriver en retard dans ce monde, qu'en avance dans l'autre!



VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'engins motorisés, tels que tondeuse, tronçonneuse, perceuse, meuleuse, scie... ne peuvent se faire qu'aux horaires suivants :

lundi - vendredi 8h30-12h • 14h30-19h30
samedi 9h-12h • 15h-19h
dimanche et jours fériés 10h-12h.

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant !



ANIMAUX

Vous êtes responsable de tous les dégâts ou nuisances commises par votre animal, qu'il soit sous votre garde, échappé ou égaré.

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui »

(début de l'article 4 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789)

TAILLER SES HAIES ET VÉGÉTAUX

Les riverains des voies communales sont astreints à couper ou élaguer à l'aplomb des limites de ces voies, les arbres, les

branches, les racines qui avancent sur le domaine public. **Par exemple, il est dangereux qu'une haie cache un panneau routier : c'est faire prendre un risque aux autres, piétons et conducteurs.**

PRODUITS HYGIÉNIQUES

Serviettes, lingettes bébé, tampons... : il est formellement interdit de les jeter dans les wc, que ces derniers soient raccordés à une fosse septique ou au tout à l'égout. **Ces éléments sont un véritable fléau pour les stations d'épuration.**

L'URBANISME

L'urbanisme, c'est l'application du droit des sols qui regroupe un ensemble de règles et mesures juridiques. Au travers de différentes autorisations, il permet de contrôler l'utilisation des sols, conformément aux obligations établies par les documents de planification ou les règles générales d'urbanisme.

Les règles d'urbanisme s'imposent à tous. Leur non-respect est pénalement sanctionné.

Les règles d'urbanisme ne règlent cependant pas les problèmes de droit privé, comme la vue, l'ensoleillement, les servitudes de passage... Les autorisations d'urbanisme sont toujours délivrées sous

réserve du droit des tiers, c'est-à-dire qu'elles sont rendues uniquement au regard des règles d'urbanisme, à l'exception des autres règles de droit privé. C'est au dépositaire de s'assurer qu'il respecte ces dernières. A défaut, des tiers peuvent effectuer un recours sur la base qu'un de ses droits n'est pas respecté.

Les autorisations d'urbanisme

Le dépôt d'une autorisation d'urbanisme permet aux pouvoirs publics de vérifier la conformité du projet avec les règles d'urbanisme en vigueur : le PLU, Plan Local d'Urbanisme ; le SCOT, Schéma de

COhérence Territoriale ; les règles générales d'urbanisme ; le code de la construction et de l'habitat ; le code de l'environnement... Depuis la décentralisation de 1983, la compétence urbanisme est dévolue aux communes.

En fonction du type de projet et du lieu, une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux doit être déposée. Elle est obligatoire. Le tableau suivant reprend les situations les plus courantes :

Avant toute construction, consultez le site internet www.service-public.fr, rubrique Logement / Autorisations d'urbanisme ou renseignez-vous en mairie pour déterminer quelle autorisation vous devez déposer.

		Déclaration Préalable	Permis de construire
Construction d'un bâtiment indépendant <i>(maison individuelle, garage, cabane...)</i>	entre 5 m ² et 20 m ²	X	
	plus de 20 m ²		X
Agrandissement d'un bâtiment existant	entre 5 m ² et 40 m ²	X	
	plus de 20 m ² et portant la surface totale du bâtiment à plus de 150 m ²		X
	plus de 40 m ²		X
Piscine creusée	bassin entre 10 m ² et 100 m ²	X	
	bassin entre 10 m ² et 100 m ² dont la couverture fixe ou mobile a une hauteur > à 1,80 m		X
	bassin supérieur à 100 m ²		X
Piscine hors-sol	Bassin supérieur à 10 m ² et installée plus de 3 mois dans l'année	X	
Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment <i>(création d'ouvertures, changement de modèle de portes ou fenêtres, changement de toiture...)</i>		X	

Fiches pratiques

Une fois déposée en Mairie, la demande d'autorisation d'urbanisme est transmise au service instruction de la communauté de communes Forez-Est. Ce service contrôle la conformité de la demande avec les règles d'urbanisme. Il peut parfois être considéré comme pointilleux, mais c'est son devoir de veiller à ce que chaque document soit présent et correctement rempli. Il engage sa responsabilité.

Le service instruction a mis en place une dizaine de fiches pratiques afin d'aider à constituer ou compléter une déclaration préalable ou un permis : réaliser un plan de masse, un plan de façade, une insertion paysagère, des photographies... Vous retrouvez ces fiches sur le site internet de Forez-Est ou via le site internet de la mairie de Civens.



Respect du droit de l'urbanisme

Avec la loi Engagement et Proximité promulguée en décembre 2019, le maire dispose désormais de nouveaux leviers pour faire respecter le droit de l'urbanisme. Aux poursuites pénales,

s'ajoutent la possibilité de prendre un arrêté de mise en demeure de conformité, assorti d'une astreinte pouvant s'élever jusqu'à 500€ par jour de retard, au bénéfice de la commune.

Ce type de dispositif, appuyé par le Procureur de la République sur le volet pénal, a déjà montré son efficacité sur la commune.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL des Eaux des Monts du Lyonnais



1948 : naissance du syndicat permettant l'accès à l'eau potable dans notre région

Avant-guerre, les réseaux d'eau de la région utilisent principalement les sources des Monts du Lyonnais. Elles atteignent rapidement leurs limites en termes de capacité. **Dès 1947, des élus du can-**

ton de Saint-Symphorien-sur-Coise se mobilisent pour engager une longue prospection sur la ressource en eau. A la nappe de la Loire, trop souvent sèche l'été, lui est préférée celle de l'accompagnement du Rhône, jamais à sec.

C'est ainsi qu'est né, en 1948, le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais, le S.I.E.M.L.Y.

Un vaste réseau de distribution de l'eau

Composé de 24 communes à sa création, le S.I.E.M.L.Y en compte désormais 75 : 46 dans le Rhône et 29 dans la Loire, dont notre commune de Civens depuis plusieurs années. Le réseau du syndicat est découpé en 8 secteurs d'exploitation. Civens appartient au secteur de Pouilly-lès-Feurs, qui comprend aussi Néronde, Bussières, Pouilly-lès-Feurs, Salvizinet, Salt-en-Donzy, Valeille et Saint-Cyr-les-Vignes.

Le syndicat assure la production et la distribution de l'eau potable aux presque 80 000 usagers qui résident sur son territoire. Il réalise les investissements nécessaires pour le développement, le renforcement et le renouvellement du réseau et des ouvrages.

L'eau est captée sur l'île du Grand Gravier sur la commune de Grigny (69) à environ 150 m d'altitude. Avant d'arriver à Civens, elle doit franchir « le verrou » de Sainte-Catherine situé à 735 m d'altitude. Une succession de stations de pompage, 24 au total, et de 60 réservoirs de 20 m³ à 2 000 m³ est ainsi nécessaire pour acheminer l'eau jusqu'à notre robinet. Certains réservoirs culminent à 900 m d'altitude du côté de Violay.

Le réseau s'étend sur plus de 900 km² et comprend 2 155 km de conduites. Aussi, plus de 2 450 poteaux d'incendie sont alimentés par

ce réseau, qui sont destinés à l'usage exclusif des SDIS et du service de l'eau. Il est formellement interdit de prélever de l'eau depuis ces poteaux d'incendie.



Pour assurer la délégation de service public de l'eau, le S.I.E.M.L.Y. a établi un contrat d'affermage avec la société SUEZ. Cet exploitant a en charge la distribution de l'eau, le bon fonctionnement des ouvrages, la continuité du service de l'eau potable, la qualité permanente de l'eau distribuée et la gestion des comptes clients. La délégation de service public, d'une durée de 12 ans, devra être renouvelée en 2022.

Une eau de qualité

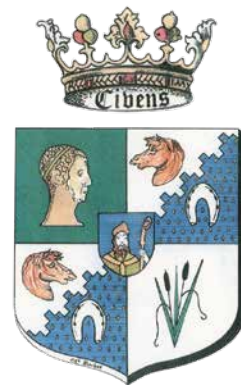
Aujourd'hui, c'est environ 15 500 m³ d'eau qui sont prélevés chaque jour dans la nappe phréatique du Rhône. L'eau distribuée par le syndicat est naturellement potable et ne subit aucun traitement. Pour assurer le maintien de sa potabilité, dans son parcours jusqu'au robinet de l'utilisateur, une injection de chlore gazeux est réalisée près du captage puis renouvelée ponctuellement sur le réseau de distribution. L'eau distribuée est régulièrement contrôlée

par SUEZ en interne et par les DDASS, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du Rhône et de la Loire. **Les résultats affichent une excellente qualité de l'eau distribuée.**

Civens et les communes environnantes alimentées par le S.I.E.M.L.Y. disposent ainsi d'un superbe équipement pour la production et la distribution d'eau potable.

LES MAIRES ET ADJOINTS DE CIVENS depuis 1803

En 2018, après de longues recherches, Pierre Colas, ancien maire de Civens, a répertorié l'historique des maires et adjoints de notre commune depuis la Révolution Française. Voici le résultat de son travail :



PERIODE	MAIRE	ADJOINT(S)
1803 - 1811	TRICAUD Antoine	LATTARD Antoine
1811 - 1823	PERIER Joseph-Gabriel	LATTARD Antoine
1823 - 1831		LANGENIEUX Jean
1832 - 1832	TRICAUD Antoine	LANGENIEUX Jean
1832 - 1836	FRENEA Joseph	LANGENIEUX Jean
1836 - 1840		VINDRY Jean
1840 - 1846	FOYATIER Claude	VINDRY Jean
1846 - 1852	TRICAUD Joseph	VINDRY Jean
1852 - 1860	VINDRY Jean	DUCREUX Antoine
1860 - 1870		PERONNET Pierre
1870 - 1876	FOYATIER Claude	MARCEL Jacques
1876 - 1892	VINDRY Antoine	DUMONTEIL Jean
1892 - 1904		REYNAUD Etienne
1904 - 1908		MARCEL Etienne
1908 - 1919	GENEST Jean-Claude	REYNAUD Laurent
1919 - 1925		BERTHON François
1925 - 1929		MARCEL François
1929 - 1947	BOUJOT Jean-Pierre	MARCEL François
1947 - 1960	PUPAT Jean	1 ^{er} DUILLON Maurice ; 2 ^e MERLE Jean-Marie
1960 - 1965	DENIS Jean	1 ^{er} DUILLON Maurice ; 2 ^e MERLE Jean-Marie
1965 - 1971		1 ^{er} LARDELLIER Alexandre ; 2 ^e BONNEFOND Pierre
1971 - 1972	JOLIVET Louis	1 ^{er} BONNEFOND Pierre ; 2 ^e CHAFFANGEON Roger
1972 - 1977	BONNEFOND Pierre	CHAFFANGEON Roger
1977 - 1983	DENIS Jean-François	1 ^{er} COLAS Lucien ; 2 ^e DEBROSSE Roger ; 3 ^e CHALLET André
1983 - 1995		1 ^{er} COLAS Lucien ; 2 ^e BONNEFOND Pierre ; 3 ^e DEBROSSE Roger ; 4 ^e CHALLET André
1995 - 2001		1 ^{er} DEBROSSE Roger ; 2 ^e COLAS Lucien ; 3 ^e PHILIPPON Marie-José ; 4 ^e BALEYDIER Jean
2001 - 2004	DEBROSSE Roger	1 ^{er} ROBERT Marie-Thérèse ; 2 ^e BALEYDIER Jean ; 3 ^e TARDY Gérard ; 4 ^e ROCLE Maurice
2004 - 2008		1 ^{er} ROBERT Marie-Thérèse ; 2 ^e TARDY Gérard ; 3 ^e ROCLE Maurice ; 4 ^e GATTUSO Joseph
2008 - 2014	COLAS Pierre	1 ^{er} GUILLARME Christophe ; 2 ^e GRAND Michel ; 3 ^e NAULIN Bernard ; 4 ^e PALMIER Mireille
2014 - 2020	GUILLARME Christophe	1 ^{er} GRAND Michel ; 2 ^e NAULIN Bernard ; 3 ^e PALMIER Mireille ; 4 ^e BLANCHARD Nathalie
2020 - ...		1 ^{ère} PALMIER Mireille ; 2 ^e MARTINON Fabien ; 3 ^e BLANCHARD Nathalie ; 4 ^e PONCET Edouard

Vie Intercommunautaire

Forez-Est

DE NOUVEAUX ÉLUS à la communauté de communes

Le conseil communautaire de Forez-Est est composé de **71 membres**. Ils sont élus dans chacune des **42 communes** composant Forez-Est, au prorata de leur population. **Civens a un représentant**.

Le conseil communautaire élit en son sein un bureau. Le 10 juillet dernier, le nouveau bureau communautaire a pu être élu. Il est constitué d'un **Président, Jean-Pierre Taite, maire de Feurs, et de 15 Vice-Présidents. Notre maire, Christophe Guillaume, a été élu Vice-Président** en charge de la communication, des nouvelles technologies et de l'informatique.



Communauté de Communes de Forez-Est
www.forez-est.fr

Bureau Communautaire



Feurs
Président
Jean-Pierre TAITE



Rozier-en-Donzy
1^{er} Vice-Président
Didier BERNE
Eau - Assainissement -
GEMAPI



Chazelles-sur-Lyon
2^{ème} Vice-Président
Pierre VERICEL
Finances



Veauche
3^{ème} Vice-Président
Gérard DUBOIS
Aménagement du territoire -
Urbanisme - Habitat - Mobilité



Montchal
4^{ème} Vice-Président
Christian DENIS
Economie - Agriculture



Bailligny
5^{ème} Vice-Président
Gilles DUPIN
Environnement -
Développement durable



Cleppé
6^{ème} Vice-Présidente
Simone COUBLE
Ressources Humaines



Néronde
7^{ème} Vice-Président
Gérard MONCELON
Santé social, insertion,
PLIE - Sport



Montmond-les-Bains
8^{ème} Vice-Président
Georges ROCHETTE
Gestion des Déchets



Saint-Médard-en-Forez
9^{ème} Vice-Président
Sébastien DESHAYES
Voirie - Aménagement zones économiques



Vaellie
10^{ème} Vice-Président
Robert FLAMAND
Travaux - Patrimoine



Pemissières
11^{ème} Vice-Président
Christian MOLLARD
Tourisme - EPIC



Volay
12^{ème} Vice-Présidente
Véronique CHAVEROT
Mutualisation - Contractualisation



Bussières
13^{ème} Vice-Président
Georges SUZAN
Petite enfance -
Enfance - Jeunesse



Civens
14^{ème} Vice-Président
Christophe GUILLARME
Communication - Nouvelles technologies -
Informatique



Collance
15^{ème} Vice-Président
Jacques DE LEMPS
Commerce - Événementiel -
Culture

Commissions thématiques

Composées d'élus municipaux des 42 communes, elles permettent aux élus d'échanger et de faire des propositions sur les différents projets de la communauté de communes. Il est important que les communes soient impliquées dans la vie de Forez-Est car **celle-ci gère nombre de services rendus au quotidien à ses 64 000 habitants :**

- **Déchets :** collecte des déchets, tri sélectif et les 5 déchèteries
- **Economie :** gestion des 35 zones d'activités économiques et une aire d'accueil des gens du voyage

- **Petite enfance :** 5 crèches et 4 Relais Information Accueil Petite Enfance (RIAPE)
- **Tourisme :** 4 Bureaux d'Information Touristique (BIT)
- **Culture :** 3 musées subventionnés et des actions culturelles
- **Loisirs :** la piscine Forez Aquatic et une ludothèque itinérante
- **Santé :** 2 maisons de santé
- **Emploi-Insertion :** 4 Points Rencontre Emploi (PRE) et un espace France Services
- **Urbanisme :** instruction de vos dossiers d'urbanisme (toujours à déposer en mairie).

Pour **Civens**, chaque adjoint a pu être désigné membre d'une ou deux commissions thématiques :

- **Mireille Palmier :** *commission Petite enfance, enfance, jeunesse et commission Santé, social et insertion*
- **Fabien Martinon :** *commission Déchets et commission Aménagement du territoire et urbanisme*
- **Nathalie Blanchard :** *commission Mutualisation et politiques contractuelles*
- **Edouard Poncet :** *commission Economie, agriculture et commerces.*

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets représente un forfait de 30 centimes par jour et par habitant à la communauté de communes Forez-Est, soit plus de 100€ par an par habitant.



● Vos déchets sont ramassés et traités dans des centres spécialisés



● Vos emballages, vos papiers et votre verre sont ramassés et recyclés



● Vos bacs de ramassage vous sont offerts

Pour 30 centimes par jour et par habitant, les principaux services :



● Vous avez accès gratuitement aux déchèteries de Forez-Est

Bon à savoir

En 1999, l'Etat a mis en place la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**. Elle s'applique à tous les déchets destinés à l'enfouissement - comme le sont nos ordures ménagères sur le centre de Roche-la-Molière - ou à l'incinération. L'objectif est d'inciter à diminuer la quantité de déchets non-recyclables et à valoriser davantage.

En 2019, conformément à la feuille de route pour l'économie circulaire actée en avril 2018,

le Parlement a adopté la réforme de cette taxe. **La TGAP va augmenter progressivement de 282 % jusqu'en 2025, en passant de 18€ la tonne d'ordures ménagères enfouies en 2020 à 65€ la tonne en 2025.** Cette augmentation est basée sur le principe du pollueur-payeur. La volonté gouvernementale est de diviser par deux la quantité de déchets enfouis ou incinérés.

Cette augmentation a pour but de changer structurellement les pratiques et les comportements de chacun, pour investir dans les solutions permettant le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. **Elle entraînera une augmentation importante des redevances ou taxes sur les ordures ménagères si nous ne réduisons pas suffisamment le volume de nos déchets.**

Nouveaux horaires pour les 5 déchèteries

depuis le 1^{er} janvier 2021



Afin d'améliorer le service, les horaires des déchèteries ont évolué, avec une hausse de l'amplitude horaire d'ouverture, une ouverture en continu les samedis et une ouverture plus tôt le matin (le tout, pour un coût minoré grâce aux rotations du personnel) :

- **Lundi : 14h-17h30**
- **Mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h30**
- **Samedi : 8h30-17h30 (sans interruption).**

Ces horaires sont appliqués tout au long de l'année et les déchèteries sont fermées les jours fériés.

La déchèterie de Panissières est fermée les mardis matin, mercredis matin et jeudis matin.

Service déchets (ramassages, poubelles,...) : 04 77 28 29 38
 Déchèteries : Feurs : 04 77 26 51 92
 Epercieux-Saint-Paul : 04 77 27 61 81
a.vigogne@forez-est.fr



Vie Intercommunautaire

Forez-Est

CIVENS

FIBRE OPTIQUE : l'aboutissement des travaux

Les travaux du réseau de desserte en fibre optique THD42, confiés à 18 entreprises spécialisées, se sont achevés en mars 2020. **La Loire est donc le premier territoire français à bénéficier d'un taux de couverture en fibre FTTH de 100%** (hors zones de Saint-Etienne Métropole et Roannais Agglomération) grâce au programme public THD42.

Ce dispositif a mobilisé **280 millions d'euros d'investissement** de la part du SIEL-TE, de l'Etat, des 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Loire dont la communauté de communes Forez-Est, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Europe. Pas moins de 10 500 kilomètres de fibre optique desservent 172 000 foyers et entreprises ligériennes.

Les 64 000 habitants des communes de Forez-Est peuvent demander leur raccordement jusqu'en 2025 au SIEL, puis souscrire un

abonnement auprès d'un fournisseur d'accès Internet.

En pratique :

Pour demander votre raccordement gratuit : www.thd42.fr

(instructions dans l'espace « raccordement »).

Une fois la prise installée, vous n'avez plus qu'à contacter le fournisseur d'accès internet de votre choix pour recevoir votre box et surfer à la vitesse de l'éclair !

Attention, pour les nouvelles constructions depuis le 1^{er} janvier 2019, le raccordement est payant.

Toutes les réponses à vos questions sur le site internet www.thd42.fr ou en contactant les conseillers fibre du SIEL-Territoire d'Energie, basés à Saint-Priest-en-Jarez, au 04.77.430.855.



FOREZ-EST EN QUELQUES CHIFFRES SUR LA FIBRE OPTIQUE

• 36 676 prises potentiellement desservies

• 38 points de mutualisation créés (centraux fibre optique) et participation à 8 points hors territoire

• 1 378 km de fibre déployée

• 19 805 040€ : participation financière de Forez-Est, soit le tiers du dispositif, à raison de 540 € par prise raccordable (40€ pour l'étude et 500€ pour les travaux).



LUDOTHÈQUE COMMUNAUTAIRE



NOUVEAUTÉ

Vous pouvez désormais réserver **toute l'année vos jeux en ligne** sur www.forez-est.fr



La Ludothèque est située allée du parc à Feurs, au-dessus de la piscine Forez Aquatic.

La Ludothèque, gérée par la communauté de communes Forez-Est, est un service permettant aux usagers **de jouer sur place ou d'emprunter des jeux et jouets destinés à un public de tout âge, adultes compris**. L'emprunt est d'un jeu par personne sur une période allant de 1 à 4 semaines.

Pour les résidents de Forez-Est

Les jeux sur place sont gratuits et le prêt de jeux est de 6€ par an par personne.

Pas encore adhérents ?!

Renseignez-vous au préalable sur la marche à suivre par téléphone : 09.71.00.49.85 ou 06.47.36.33.28 ou par mail ludotheque@forez-est.fr

DES AIDES POUR VOTRE LOGEMENT

Vous pouvez percevoir des aides pour deux types de travaux, dans le cadre du « Programme d'Intérêt Général Départemental » en partenariat avec Forez-Est, et/ou du dispositif de « Bonus Performance Énergétique » porté par Forez-Est en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes :

ECONOMIE D'ÉNERGIE

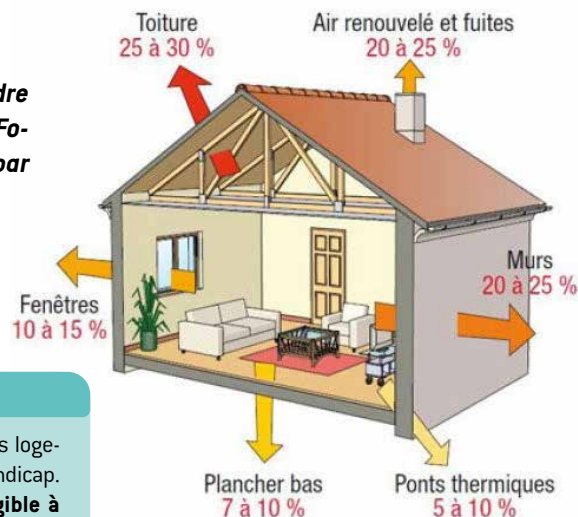
Pour les travaux d'isolation de toitures, combles, murs et planchers ; pour les changements de fenêtres ; pour les changements ou installations de chaudière et VMC. **Pour tout public** (éligible ANAH ou non), propriétaire de logements à usage d'habitation principale avec une obligation de **gain énergétique au moins supérieure à 25%** après travaux.

Renseignements : **Rénov'actions 42**
04.77.41.41.25
www.renovactions42.org

AUTONOMIE

Pour les travaux d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. **Uniquement pour le public éligible à l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat).

Renseignements : **SOLIHA**,
dans la **Maison Départementale de l'Habitat de Montbrison**
04.77.59.96.50



Votre communauté de communes Forez-Est subventionne certains travaux à hauteur de :

- **500€ à 750€ pour les projets d'isolation** en fonction du bouquet de travaux réalisé et des critères techniques retenus. Cette aide est bonifiée d'une enveloppe régionale équivalente.
- **750€ pour les projets d'adaptation des logements** à la perte d'autonomie.

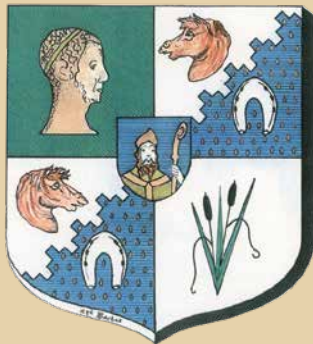
Coup de pouce sur vos projets !



Les Permanences Habitat sur Forez-Est

(en plus des permanences aux Maisons Départementales de l'Habitat)

Permanences PIG et SOLIHA	Mairie de Montrond-les-Bains	1 ^{er} mercredi du mois	10h-12h
	Salle du Point Rencontre Emploi de Feurs	3^e mercredi du mois	10h-12h
Permanences ALEC42 et RENOV'ACTION 42	Mairie de Balbigny	2 ^e mardi du mois	9h-12h
	Mairie de Saint-Barthélémy-Lestra	2 ^e mardi du mois	14h-17h
	Mairie de Montrond-les-Bains	3 ^e mercredi du mois	9h-12h
	Salle du Point Rencontre Emploi de Feurs	3^e mercredi du mois	14h-17h



CALENDRIER DES PRINCIPALES MANIFESTATIONS 2021

(sous réserve des conditions sanitaires ; des modifications peuvent être apportées à tout moment)

Dimanche 03 janvier : CONCOURS DE BELOTE (Forez Donzy Football Club) - Annulé

Samedi 16 janvier : LOTO (A.P.E.) - Annulé

Dimanche 17 janvier : THÉ DANSANT (A.P.E.) - Annulé

Samedi 23 janvier : SOIRÉE FAMILIALE « DIOTS » (Les Baladins) - Annulée

Mardi 23 février : CARNAVAL (A.P.E.)

Dimanche 07 mars : MARCHE (Les Baladins)

Samedi 27 mars : REPAS DU C.C.A.S. (Municipalité)

Lundi 05 avril (Pâques) : CHASSE AUX ŒUFS (C.M.J.)

Dimanche 18 avril : CONCOURS DE BELOTE (Comité des Fêtes)

Lundi 24 mai (Pentecôte) : CONCOURS DE PÉTANQUE (Forez Donzy Football Club)

Vendredi 11 juin : SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE (M.J.C.)

Vendredi 25 juin : FÊTE DE L'ÉCOLE (A.P.E.)

Samedi 17 et Dimanche 18 juillet : FÊTE PATRONALE (Comité des Fêtes et Municipalité)

Dimanche 12 septembre : BROCANTE (Entente Feurs-Civens Tennis de Table)

Mercredi 15 septembre : DON DU SANG (E.F.S et Municipalité)

Samedi 11 décembre : COLIS DE NOËL DU C.C.A.S (Municipalité)

Dimanche 12 décembre : ANIMATION DE NOËL (Comité des Fêtes)

CIVENS

Civens,
c'est un cadre de vie.
Préservez-le.

Une commune, un village, une mairie, une école, une église, des associations, un médecin, des infirmières, des artisans, des commerçants, un centre commercial, des entreprises, une zone artisanale, des exploitations agricoles, des prés, des arbres, des fleurs, des parcs, des étangs, des rivières, un fleuve, des gravières, une station d'épuration écologique, des animaux de la ferme, des animaux domestiques, des animaux sauvages, des aires de jeux, des terrains de pétanque, des aires de pique-nique, un terrain de tennis, une voie ferrée, des passages à niveau, un monument aux morts, un cimetière, des salles des fêtes, une salle de sport, une salle des associations, des boîtes à livres, un cadran solaire, des maisons, des appartements, un château, 1 425 habitants, des routes, des chemins, des ponts, et tant d'autres choses...